

Hubert Auschitzky

de la Société des Gens de Lettres

**MAURICE AUSCHITZKY
UN PRINCE**

TOME XII

Les enfants de Louis Auschitzky

Tome X	De Daniel à Martin.
Tome XI	Daniel Auschitzky. Pseudonyme, Guy de Pierrefeux.
Tome XII	Maurice Auschitzky, Un prince.

Un tel ouvrage comporte une multitude de détails ; aussi, malgré tout le soin apporté à la réalisation et la mise à jour, des inexactitudes ou des omissions peuvent parfois apparaître. Que nos lecteurs veuillent bien nous en excuser et nous les signaler. Leurs remarques seront les bienvenues et nous les en remercions à l'avance.

Ces notes n'ont pas été rédigées pour être publiées. Il n'en sera donc fait qu'une lecture familiale.

Toutefois, elles ont été déposées :

- A la Bibliothèque Généalogique (cote 4° B 265/P).
- A la Bibliothèque municipale de Bordeaux (cote TR.AUS-XII).
- Aux Archives Départementales de la Gironde (cote SU 69/37).

MAURICE AUSCHITZKY

Il est né le 9 août 1865, à Bordeaux, 22 cours du Chapeau Rouge, au domicile de ses parents. Parmi les témoins, nous avons relevé *Louis* Alfred Laroze, âgé de 31 ans, avocat, rue de la Devise 14 ②¹.

Le 20 septembre 1896, Maurice Auschitzky, courtier, soldat de réserve, demeurant rue de la Verrerie n° 4, célibataire, fils majeur de Louis Auschitzky, ancien avoué, domicilié à Paris boulevard Péreire 271, et de feu *Marie* Marthe *Angèle* Sabathier (*c'est Sabatier*) son épouse, se marie avec *Marie Donatine Pétronille* Léontine Flinoy, sans profession, demeurant avec ses parents, à Bordeaux, cours du Pavé des Chartrons 23, célibataire. Fille majeure de *François* Léopold Flinoy, propriétaire, directeur honoraire de la Compagnie d'assurances Le Phénix et de Marie *Léontine* Lalanne, sans profession, son épouse.

Témoins : Alfred Flinoy, âgé de 59 ans, agent général honoraire de la Compagnie Le Phénix, cours du Pavé des Chartrons 23, oncle de l'épouse ; Pierre Seignouret, âgé de 33 ans, capitaine au 37ème (*ou 57ème, difficile à lire*) régiment d'Infanterie de Libourne ; Hermann Duchon Doris, armateur, et Daniel Auschitzky, homme de lettres à Paris ②².

Un contrat de mariage a été passé le 26 avril 1896 devant Me Babin notaire à Bordeaux.

Le 5 décembre 1940, à 10 heures, est décédé 36 rue Ferrère, *Louis Paul André* Maurice Auschitzky, représentant ②⁵ et ②⁶. Après avoir été inhumé pendant quelques temps dans la tombe de son frère Abel, ses cendres ont été transférées dans la concession acquise par son épouse et ses enfants ②⁷.

LÉONTINE FLINOY



Elle est née le 14 juin 1871, à Bordeaux, cours du pavé des Chartrons, 23. Ses parents sont *François* Léopold Flinoy, âgé de 40 ans, agent général de la Compagnie d'assurances Le Phénix, qu'il vient de fonder, et Marie *Léontine* Lalanne, âgée de 32 ans, sans profession ②⁸.

Léontine Flinoy est décédée à Tunis (Tunisie), le 14 décembre 1948. (*Nous n'avons pas retrouvé l'acte*).

Voir aussi les « Sœurs Flinoy » consacré à Léontine Flinoy et à sa famille.



Tout le monde à Bordeaux la nommait Titine. On l'adorait. Tout le monde... sauf nous, ses petits-enfants, qui l'appelions Grand-mamie et qui l'idolâtrions.

Haute comme trois reinettes du Canada, à la fin de sa vie elle ne dépassait guère deux pommes de Chine.

Elle était aussi effacée qu'indulgente, dévouée et adroite. Elle ne savait pas tricoter mais elle cousait comme une fée pour ses petits-enfants et les orphelins de la crèche dont mon grand-père était le président.

Séparée de tante Antoinette, sa sœur, pour une sordide question d'héritage. La succession portait sur l'équivalence de plusieurs milliards de centimes actuels mais nos familles se sont

entre-déchirées pour une paire de chandeliers Restauration qui ne devait pas valoir lourd¹. Elle ne pouvait s'y résoudre et souvent en cachette, l'une de son mari et l'autre de son gendre (René Damade), elles se retrouvaient au bénitier de Saint-Louis pour échanger du bout des doigts un peu d'eau : l'occasion d'avoir ainsi un léger contact physique et de se chuchoter quelques potins.

Ayant jusqu'alors vécu dans un luxe insensé, elle s'adapta pourtant avec courage aux privations provoquées par la guerre. C'est elle qui décida de troquer les mosaïques de fleurs précieuses du jardin suspendu contre des plants de carottes. C'est elle aussi, au moment où nous avions le plus faim, qui ira tôt le matin couper dans la rue, entre les pavés disjoints, les quelques pissenlits qui avaient pris racine. C'est elle enfin qui aura la responsabilité du poêle à son autour duquel nous vivions blottis durant ces terribles hivers, enroulés dans des couvertures.

Dès la libération, elle partira à Tunis chez tante Martha. Une excellente idée. Mais les compagnies aériennes n'ont pas encore établies de lignes régulières, elle voyagera dans un Fokker, vestige de l'armée allemande vaincue, calée entre deux tirailleurs sénégalais, assise sur un caisson de munitions.

Elle meurt à Tunis le 14 décembre 1948. Son corps sera rapatrié à Bordeaux. Pour officialiser l'inhumation un avis concernant Madame Auschitzky paraît dans la presse... Et ce sera pendant quelques jours une suite d'appels angoissés chez oncle Guy et à la maison, d'amis ou d'amies, pour savoir qui de maman, de tante Suzanne ou de tante Chantal venait de mourir.



Le couple Maurice Auschitzky / Léontine Flinoy a eu deux enfants :

- 1- Marie François Franck (dit Frank), première tige.
- 2- et Antoinette Marie Marthe (dite Martha), deuxième tige, qui suivront.



Les pages qui devraient suivre contiennent des informations mettant en cause la vie privée de plusieurs membres de cette branche. Conformément à la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 et au décret n° 79-1038 du 3 décembre de la même année elles ne seront rendues publiques qu'en 2010, date d'expiration du délai de soixante ans prévu par l'article 7 de la dite loi du 3 janvier 1979.

Elles feront l'objet du tome XX "La Déchirure". Les détenteurs se sont engagés à ne pas le divulguer d'ici là.

1- Moi, j'ai toujours entendu parler de cette paire de chandeliers, cachée je ne sais trop où, qui pouvait laisser supposer que d'autres meubles ou objets d'art avaient été subtilisés. Tanet, elle, croit que notre brouille serait motivée par un partage mal équilibré de l'immeuble du cours Xavier Arnozan. Peu importe, aujourd'hui tout est oublié. Ces deux versions en sont la preuve. Désormais nous entendons bien, c'est le principal !



L'HOTEL DE LA RUE FERRÈRE



Son acquisition remonte à l'époque où on avait la fortune ostentatoire. Vendu par Drouin, par acte de Me Perrot du 19 juillet 1913, au prix de 160 000 fr, c'était l'un des plus beaux et des plus luxueux de Bordeaux, avec ceux des Prom et des Nairac cours de Verdun, des Teyssonneau place du Champ de Mars, le château Labottière dans la rue du même nom, l'hôtel Lalande, aujourd'hui Musée des Arts décoratifs, et, peut-être, quelques autres dont je n'ai plus qu'un souvenir confus.

Imaginez, nous sommes maintenant dans les années 1930. Vous êtes devant le 36 de la rue Ferrère. Vous sonnez.

Un court instant s'écoule. Un groom vêtu d'une livrée bleue et jaune (les couleurs de mon grand-père) vous ouvre la majestueuse porte en chêne parqueté et s'efface.

Vous pénétrez dans un vaste hall dallé d'un assemblage de marbres rose et blanc, aux murs de pierres moulurées. De grandes niches encadrent les appliques en bronze doré... mais vous êtes soudain frappé par une curieuse odeur, celle de l'essence, de graisse ou d'huile de vidange. Le garage est mitoyen et Pierre, notre chauffeur, doit s'affairer autour de l'Hotchkiss ou de la petite Amilcar de mon père. La porte de communication n'était pas fermée lors de votre venue pourtant les instructions sont formelles.

Après avoir franchi un premier seuil fermé par une double porte en glaces translucides, vous voici dans les escaliers : une cage fort modeste jusqu'à l'entresol : pourquoi ? Une erreur ? Une fantaisie architecturale ? Mais passées ces quelques marches vite oubliées, on débouche sur un escalier magnifique de proportions. Jusqu'au troisième étage, ses paliers vont pénétrer dans les salons pour mieux l'intégrer (et rendre cette maison déjà inchauffable, plus glaciale encore). Les marches sont en pierres revêtues de laque blanche. La rampe est en fer forgé ouvragé, martelé, ciselé, comme seuls les artisans de Nancy et Bordeaux savaient le travailler. La main courante est en acajou verni au tampon. Au sol un tapis de haute laine bleu bordé de jaune. Il est fixé aux marches par des barres en cuivre qui brillent comme des bougeoirs espagnols. Dès les beaux jours, ce tapis est remplacé par un autre en toile écrue destiné à donner une

impression de fraîcheur. Les murs sont couverts de tableaux, tels ceux d'un cabinet de peintures.

Ignorons l'entresol, principalement desservi par l'escalier de service, c'est le quartier des domestiques, une dizaine me semble-t-il. On y trouve la cuisine, la salle à manger du personnel, la souillarde, la soute à charbon, des réserves et de longs couloirs qui servent de vestiaire pour les réceptions, dans ce but leurs murs sont couverts de portemanteaux. Au fond de l'un d'eux, le passe-plats desservant l'office située à l'étage. J'ouvre ici une petite parenthèse pour signaler un détail significatif de l'époque, les domestiques qui entraient au service de mes grands-parents s'engageaient par écrit à ne pas porter de chapeau fleuri !

C'est également à l'entresol que se situaient les bureaux, mais desservis par une entrée séparée, le 34.

Nous arrivons au premier étage. Celui des salons. Vous allez voir, ils sont nombreux, je vais essayer de ne pas en oublier !

Après la colonnade en acajou peint en trompe-l'œil, nous pénétrons dans la salle de billard. Pas de plafond, mais une galerie, bordée de la même rampe que celle des escaliers, qui intègre cette pièce au second lui-même éclairé du troisième étage par une lanterne en "Patinglass", un matériau nouveau spécialement venu des Amériques pour l'occasion. Aux murs et un peu partout sur les meubles, une importante collection d'armes. Et... le téléphone (à l'époque, le 813.74) dont ma grand-mère faisait une consommation intense, surtout avec tante Berthe-Berthe qui avait le chic pour appeler au moment des repas.

Au fond, après une autre colonnade formant le pendant de celle des escaliers, le salon Empire. Un décor théâtral conçu pour la perspective, mais dans mon souvenir, pourtant la pièce la plus élégante de l'hôtel. Une pièce en boiseries encadrant des panneaux de soie bleu roi. Un salon dont les angles étaient à pans coupés pour former quatre vitrines renfermant des Saxe, des moulages de médailles et bien d'autres bibelots précieux que je n'ai plus en mémoire. Le mobilier était principalement composé de sièges en X à col de cygne et de chaises gondoles en acajou, l'ensemble garni de la même soie bleue mais ornée, cette fois, d'une passementerie tissée de fils d'or. Au-dessus de la cheminée, un trumeau Louis XVI, une pendule et des candélabres de Gouthière.

A gauche du billard, le grand salon donne, par deux portes vitrées, sur un balcon dominant la rue Ferrère. Aux murs, des boiseries Louis XVI gris pâle à rechampis d'un gris plus soutenu (comme les autres salons et les chambres du second). Le sol est en marqueterie de bois exotiques. Il a été fabriqué en mer par des charpentiers de marine, comme nombre de meubles de port... Mais ce parquet, fort beau, est caché par une savonnerie. Au plafond un gigantesque lustre Régence en bronze doré et ciselé. Les proportions déjà vastes de ce salon sont agrandies à l'infini par un jeu de glaces avec ou sans tain.

Cressent, Œben, Riesner. Ou encore van Risen Burgh, les Jacob... On entre dans ces lieux comme on feuillette un livre d'or : attiré par les signatures. Il est vrai que ce salon, où vingt-cinq personnes pouvaient s'asseoir à l'aise, a de la noblesse. D'un seul coup d'œil, grâce aux collections Flinoy, toute l'histoire passionnante du Grand Siècle est présente... On y trouve aussi un piano, mais celui-ci est exceptionnel. Je ne sais pas s'il avait une bonne sonorité car je n'ai jamais eu l'oreille musicale, mais il est très beau. C'est un Erard, un 1/4 de queue en bois moucheté. Il avait appartenu à la famille régissante de Belgique. Comment est-il venu échouer là ? Mystère. Je me rappelle d'Annick

enfant, perchée sur la banquette de style Louis XVI, en bois doré, déchiffrant la "Méthode Rose" avec Monsieur Sillol, son professeur de musique. Sur ce piano, il y avait une cape en soie brodée, un vêtement religieux des temps lointains. Et aussi une lampe hideuse : un pied en bois tourné surmonté d'un abat-jour en parchemin barbouillé de gouache représentant peut-être des vitraux. Une "œuvre" conçue, réalisée et offerte par Herman Boué. Cette lampe a dû finir à la poubelle et la dernière fois que j'ai vu le piano il était à Paris, avenue Victor Hugo, dans le somptueux appartement des Perussel. Pour compléter l'ameublement de ce vaste salon, il y avait aussi des bronzes de Barye, toute une collection de Delft, des porcelaines du Japon, des Saxe, et des Sèvres. Fixées aux murs, trente-huit peintures : Dont un Hubert Robert, un Greuze, un Rigaud, une marine de Lacroix, une scène champêtre de Jean Niel, mais aussi des œuvres maîtresses des Écoles Italienne, Flamande, Hollandaise.

A droite et à gauche de ce salon, deux plus petits, le "salon Or" et le "salon Argent" appelés ainsi à cause de la garniture des sièges. Tout le panneau de l'un d'eux était occupé par un meuble Henri II, un meuble d'époque, aussi richement sculpté que noir. Quelque chose de sinistre mais aussi de très rare. C'est dans ce salon que Jean Courtois (à qui mes grands-parents ne refusaient rien), installait son train électrique et ses soldats de plomb qui allaient se livrer de terribles batailles.

Il y avait sur la cheminée de l'autre salon, deux personnages en Saxe de haute taille : une bergère et son prince charmant. Enfants, nous avons inventé un jeu très amusant, il s'agissait de briser des morceaux de la robe en dentelle de la bergère sans se faire pincer.

Nous devions être des as en la matière car pas une fois nous n'avons été soupçonnés, mais il est possible que ce jeu terriblement intelligent ait coûté leur place à un ou deux domestiques chargés de les entretenir. Ces Saxe ont été vendus depuis, ils ne valaient plus rien car la pauvre bergère était nue.

De l'autre côté du billard, au midi, les salles à manger. La grande et, séparée par deux colonnes corinthiennes, la petite.

La grande salle à manger était meublée d'une table Renaissance entourée de douze chaises Napoléon III : l'horreur ! Le reste du mobilier, provenant des collections Flinoy, était de grande qualité. Sur une commode que l'on disait "portugaise" mais qui était en réalité française et d'époque Louis XVI, la radio... pardon, la T.S.F. Mon grand-père adorait entendre les "réclames" et elle était réglée sur un poste bordelais qui en distillait à longueur de journée : "La Quintonine, nine, nine, vous rend costaud et beau", "Dewatcher, ses vêtements chics et pas chers" ou encore "Bien l'bonjour M'sieur Lévitane, vous avez d'beaux meubles...".

Une fois par an, pour notre anniversaire, nous étions invités à la grande table, c'était un honneur que nous attendions fiévreusement le restant de l'année mais il était gâché par les recommandations préliminaires : "les enfants se taisent", "les enfants ne mettent pas les coudes sur la table", "ils ne se curent pas le nez", et j'en passe. Une fois, ce devait être le jour de mon anniversaire puisque je déjeunais avec les parents, Maÿlis, la petite blonde qui aidait au service, s'est entravée dans le tapis et elle a renversé la soupière : quel somptueux souvenir ! Lorsque nos parents voulaient se confier un secret qui ne concernait pas les domestiques trop nombreux dans la salle à manger, ils se parlaient en anglais et ça donnait quelque chose comme : "I am été to the bank holliday and the bourse a baissé. I am ruiné".

De l'autre côté des colonnes en stuc rose, la petite salle à manger, celle des enfants où nous prenions nos repas une demie heure avant les parents. Nous étions entourés par des bonnes qui nous bourraient de tapioca. Notre table occupait un côté de la pièce. L'autre était aménagé en petit salon. C'est là que nos parents prenaient le thé autour d'une table cabaret (un joli meuble bordelais). Une institution. Ils étaient assis en rang d'oignons, serrés les uns contre les autres, sur une méridienne Directoire tendue de soie. Un jour ils ont découvert le pain de mie, quelque chose, ont-ils dit, de délicieux parfaitement adapté une fois grillé à la marmelade d'oranges amères...

Au fond des salles à manger, trois portes fenêtres donnant, OUI, inutile de vous frotter les yeux vous avez bien vu, SUR UN JARDIN (nous sommes pourtant au premier étage au-dessus de l'entresol). Un jardin de plein pied, de vastes proportions, animé et rafraîchi, en son centre, par une fontaine, tandis qu'une pergola parfumée de chèvrefeuille est située dans le fond. Plusieurs allées en gravier bordent les massifs remplis des fleurs les plus belles. Ce jardin est amoureusement entretenu par un fonctionnaire de la ville. En dessous, nos entrepôts. L'un d'eux a été prêté aux Scouts de Bordeaux. Jean Courtois en a fait partie. A 4 heures, lorsqu'il y avait des réunions, on lui passait, par un puits de jour, un panier, retenu par une longue ficelle, renfermant son goûter : une bille de chocolat et du pain beurré.

Et puis la bibliothèque. Une pièce triste car sa fenêtre était revêtue de vitraux qui occultaient la lumière. Deux meubles sombres d'époque Louis XV renfermant des livres, Oh ! Ni Montesquieu, ni Montaigne. Chez nous, on n'était pas intellectuels ! Mais des collections entières de revues contemporaines très bien reliées.

A cet étage aussi, l'office. Sans intérêt. Alors, passons au second et visitons ensemble les appartements privés.

A droite de la galerie, qui surplombe le billard, l'appartement des grands-parents, dont une vaste chambre donnant sur une agréable terrasse qui domine le jardin suspendu. Un lit, bien sûr, qui faisait partie de la dot. Moderne à cette époque il avait mal vieilli (c'est un euphémisme : il était atroce !). Beaucoup de bondieuseries sur les murs, dont une toile peinte représentant une Vierge à l'Enfant plus grande que nature. Juste en dessous, une magnifique commode-secrétaire Régence en acajou. Un meuble de port, mais le seul que j'ai rencontré de cette facture. Lui faisant face, une imposante et très belle armoire remplie de linge sentant bon la lavande et... un grand bocal en verre rempli de caramels Pierrot Gourmand. Il était convenu de longue date que chaque fois que nous allions embrasser ma grand-mère dans sa chambre, nous avions droit à un bonbon : c'est fou ce que nous devons être affectueux car ce bocal atteignait souvent la côte d'alerte.

A côté de la chambre, la salle de bains, certainement la pièce la plus importante pour mes grands-parents. C'est là qu'ils vivaient, loin de leurs salons d'apparat, des domestiques... et au chaud. La pièce était spartiate. Meublée de deux fauteuils anglais un peu défoncés situés de chaque côté d'une table Louis XIII fabriquée en 1900. Là se trouvait aussi la drôle de machine à coudre, une Singer, fonctionnant à l'aide d'une pédale. Là aussi était l'appareil Salvator. Un machin qui devait révolutionner la médecine. Une sorte de flacon de verre, rempli d'eau du robinet traversée par un courant électrique qui faisait des étincelles bleues. Dès que l'un de nous s'égratignait, on nous aspergeait de Salvator, mais Grand-Mamie venait ensuite avec son baume des Pyrénées, l'antidote. J'ai bu des litres et des litres de Salvator. Cet élixir devait être efficace puisque cinquante ans plus tard je suis toujours en vie et en bonne santé. Il y avait encore, dans

cette pièce, un imposant meuble en pitchpin. Sur son plateau en marbre rouge, deux coupelles de porcelaine pivotantes. C'est là-dedans qu'ils faisaient leur toilette. Mais on n'arrête pas le progrès, un jour ce meuble est parti à la casse et il a été remplacé par deux lavabos en faïence. Dommage. C'est là aussi que Monsieur Paul, premier coupeur chez Monsieur Auguste, le coiffeur du Tout-Bordeaux (son salon était situé sur les allées de Tourny, à l'angle de la rue Mautrec, au-dessus de l'Intendant) venait chaque jour raser mon grand-père. Ce vieil ami vivait et travaillait encore il y a une dizaine d'années. Il a coupé les cheveux de Bertrand, mon fils, "la cinquième génération de Flinoy/Auschitzky sur laquelle j'ai exercé mon savoir" nous a-t-il rappelé. Un record sans aucun doute.

En face, tout en grisâtre, l'appartement de mes parents : leur grande chambre banale. Mitoyenne, notre chambre banale, et en face, le fumoir banal. C'est dans cette dernière pièce que se tenaient les parents, nous n'avions guère l'autorisation d'y aller car nous "leur cassions les oreilles". Cette pièce avait une particularité plus curieuse que jolie, les murs étaient couverts de cendriers publicitaires dont mon père faisait collection. Suis-je distrait ! J'ai évoqué les trésors de papa et j'allais oublier le lit de maman. Une copie Louis XVI garnie de toile de Jouy rose. Dans ce lit est né Christian. C'est au-dessous de ce lit, quelques années plus tard, qu'il faudra nous déloger lorsque le docteur Rocaz, un éminent pédiatre, viendra nous piquer contre je ne sais trop quelle maladie infantile. Christian, Michelle et moi, nous nous étions noués les uns aux autres afin de former un bloc indestructible. Tout y contribuait : les jambes, les bras, les mains, les doigts, la rage et la peur qui décuplait nos forces. De plus, Christian, qui était le plus costaud des trois, nous avait ancré au pied du lit : impossible de nous dégager... Jusqu'au moment où est intervenu insidieusement un balais : l'arme des lâches.

Au troisième étage, le hall dont le centre était, nous l'avons dit, en "Patinglass", servait de salle de jeux lorsque tante Martha était à Tunis. A cet étage se trouvait également son appartement : une grande chambre donnant sur le jardin, meublée de deux gros fauteuils en velours côtelé gris et d'un salon Directoire garni de tissu rose. Y attendant, un cagibi tendu de papier argenté sur lequel étaient fixées des miniatures chinoises représentant les supplices chinois : quelle imagination avaient ces gens-là. Plusieurs fois j'ai voulu m'en inspirer pour éliminer ma sœur.

A côté, la chambre d'Annick (ou de Jean?) dont je n'ai d'autre souvenir que les merveilleux livres illustrés qui contaient l'histoire de l'aviation naissante. Jean était alors en sixième à Longchamps (aujourd'hui lycée Montesquieu) et Annick, au cours Ruello.

Il y avait aussi, à cet étage, de nombreuses chambres de domestiques. La lingerie où Berthe, à longueur de journée, raccommodait chaussettes et torchons. Au-dessus le grenier qui nous était interdit et dans lequel je ne suis jamais allé.

Les caves voûtées, pendant la dernière guerre, nous ont souvent servi d'abri.

*

Cet hôtel est aujourd'hui défiguré. Il a été transformé et vendu par appartements.

Hubert AUSCHITZKY
publié dans

SUD OUEST

les 6 et 7 août 1993.

SUR LE BASSIN D'ARCACHON, LA VILLA DES HIRONDELLES AU GRAND-PIQUEY

La partie nord-est de la presqu'île appartenait au domaine privé des frères Lesca. Frédéric, qui exploitait une usine de produits résineux à La Teste, décida vers 1880 d'édifier une résidence d'été sur ses terres de Piquey. La villa des Hirondelles, très représentative de l'architecture balnéaire de la fin du XIX^e siècle, fut construite près de la pointe aux Chevaux, à côté de la maison forestière de Grand-Piquey ; elle devint avec la Villa algérienne l'un des lieux de rencontre privilégiés de la famille Lesca. « *C'est un endroit enchanteur, il laisse à tous ceux qui y sont demeurés, une impression exquise de beauté, beauté de l'air, beauté de l'eau. C'est un bien agréable séjour pour ceux qui aiment le calme, les splendeurs de la nature, et la vie un peu sauvage* ».

Le Bassin d'Arcachon, à l'âge d'or des villas et des voiliers. François et Françoise Cottin.



Nous passions autrefois nos vacances à Arcachon. Une tante assez lointaine m'écrivait : "je me souviens très nettement de votre père, de votre belle villa, et d'un petit garçon dans son parc, au premier étage, vous sûrement !". Si c'est bien de moi qu'il s'agit, vous ne m'en voudrez pas de ne plus avoir de souvenirs précis de cette époque.



C'est en juillet 1932 que mes grands parents ont acquis la villa des Hirondelles au Grand Piquey.



Coll. François Cottin

Imaginez ce qu'était la villa :

Un parc de deux hectares avec, plantée au centre, une imposante pâtisserie 1900, toute en briques roses et pierres de taille, aux terrasses, volets et balcons peints dans le rouge basque si prisé à l'époque.

Un "château" qui aurait mieux été situé dans les vignobles du Médoc ou sur les rives de la Dordogne, mais il avait été imaginé par les Lesca pour affirmer leur puissance.

Léon Lesca, né à La Teste en 1825, était entrepreneur de travaux publics. Il a construit la voie ferrée de Bône (Annaba) à Philippeville (Skikda) et les quais du port d'Alger. Fortune faite il retourne au pays.

Les lois de 1860-63 avaient autorisé le déclassement de forêts domaniales dans la Gironde et les Landes. Léon Lesca et son frère Frédéric ont pu ainsi acheter aux enchères publiques la partie des forêts déclassées situées dans les environs immédiats du Cap Ferret. Léon construisit la Villa Algérienne en 1865, sur le terrain, alors désert, qu'il venait d'acquérir. La villa des Hirondelles sera édifée vers 1880 par Frédéric. La chapelle date de 1885.

Frédéric Lesca exploitait une usine de résineux à La Teste où il résidait habituellement. A sa mort, la villa des Hirondelles devint la propriété de sa fille, Mme Rolland. N'ayant pas d'enfant, elle la légua à son neveu, André Lesca, qui par la suite la vendit à mes grands-parents.

Notre villa possédait près de cent mètres de plage privative.

Une plage qui n'était partagée par aucun étranger sauf, une fois par semaine, le jeudi, par le vieux et sa mule, tous deux précédés du tintement d'une clochette, qui venait livrer, pour un sou, le pastis (un gâteau landais), aux "messieurs et demoiselle Auschitzky et à leurs cousins, s'ils avaient été sages", ce dont, commerce oblige, il ne doutait pas.

La vue panoramique, sur le Bassin, avait été gênée, le premier été, au loin et sur la droite, par la présence d'une habitation à un étage située dans le village des pêcheurs. Notre aïeul n'en voulait pas. Il fit donc un procès qu'il gagna, la construction fût étêtée et il se brouilla avec ses voisins d'en face.

La villa n'avait pas à envier le standing un peu compassé de l'hôtel bordelais. Elle était abondamment meublée et toutes ses pièces étaient continuellement cirées et bichonnées car la moindre souillure, comme un peu de sable ou une empreinte de pied mouillé dans un salon, pouvait déclencher une colère violente de mon grand-père.

L'étiquette voulait que les hommes y soient en cravate et veston. Pour les repas, les femmes venaient en robe et bas. Les collants n'étaient pas inventés et il faisait trop chaud, paraît-il, pour supporter des porte-jarretelles. En descendant de leurs appartements tante Martha et maman étaient impeccables. Passant à table, parfois leurs bas boudinaient en chaussette. Au moment du café, en socquettes.

Nous allions à Piquey dès les beaux jours. Alors nous nous entassions dans l'immense limousine carrossée par Chapron.

Une véritable expédition car la route n'était pas terminée. Il fallait rouler tantôt dans le sable, parfois sur des billes de pin. L'auto grinçait, le moteur crachait, un pneu crevait et Pierre, le chauffeur, s'activait en suant.

Nos séjours étaient annoncés par tout un jeu de flammes (bleu et jaune pour mon grand-père, noir et rouge pour papa, bleu et blanc pour Jean Courtois, etc.) hissées au mât, afin que nul n'ignore leur présence.

Quelques domestiques de la rue Ferrère, toujours aussi stylés et guindés, nous avaient précédés, venant par le train d'Arcachon puis par le "Courrier du Cap", si pittoresque avec sa grande cheminée et son arrière en sifflet.

Ce personnel était complété, sur place, par Eugène Larzet qui faisait office de jardinier. Il sentait réellement fort : un mélange de vinasse, de poisson avarié et de sueur. Sa femme servait de gardienne, mais je ne l'imagine pas affrontant un rôdeur. Elle était minuscule de taille et d'une timidité affligeante. Ils s'installèrent, à l'heure de la retraite, à deux pas de la villa, au village des pêcheurs, dans une cabane en rondins enduits de coltar. Elle nous portait souvent des pots de gelée d'arboise.

Ce ménage fut remplacé par les Cacaïl : René, sa femme Henriette, et leur fils Francis, dont Christian est le parrain.

Cacaïl était notre marin, par la suite il est devenu facteur, d'abord au Canon, puis quand ils eurent quitté le Bassin, à Frontenac (Gde). Dans ce métier on a souvent l'occasion de lever le coude. Parfois, après une tournée trop arrosée, il se couchait dans un fossé pour cuver en paix, à moins que trop pété, il ne s'étala sur la route avant de terminer son travail. Sa femme, folle d'inquiétude, s'est souvent confiée à Christian pour lequel elle avait beaucoup d'admiration. Il était, pour ces gens pittoresques, le "mousse". Longtemps après Piquey, mon frère est resté en rapport avec eux.

Mais le marin qui a compté le plus pour ses qualités professionnelles, sa droiture et sa gentillesse, c'est Paul Castagnède. Il a épousé Clémentine, et, comme mes frères et sœur, mes cousins, je leur voue une immense affection et il ne me viendrait pas à l'idée, ni à Maïten, ni même aux enfants, de passer au Canon sans aller les embrasser.

Le jour de leur mariage, célébré en la chapelle de la villa algérienne, je n'ai pas voulu quitter "Tine". Les parents et les amis de Paul ont dû s'interroger sur la présence de ce jeune enfant dans les voiles nuptiaux et les jupons blancs de la chaste épouse.

Nous étions bien équipés pour jouir du Bassin.

J'ai connu la "vedette", une embarcation en bois verni, datant des années... des années ? Au fond je ne sais plus, mais certainement d'avant la guerre, ni la dernière, ni celle d'avant, plus loin encore ! Un bateau digne d'un lord, que dis-je, mein Gott, de la reine d'Angleterre, soi-même !

Elle était utilisée pour aller pique-niquer au Banc d'Arguin. Ce jour-là, on y entassait plein de choses qui laissaient peu de place à nos jambes, dont la grande malle en osier, équipée d'assiettes émaillées et de couverts assortis. Elle était accompagnée d'une marmite traditionnellement remplie d'une daube en gelée (gelée qui avait fondu bien avant l'arrivée) et de plusieurs autres plats qui variaient en fonction du marché. Sur le Banc, le marin déployait les pliants, les tréteaux de la table et une tente, puis il chassait les importuns, c'est-à-dire essentiellement nous, les enfants (les "drôles" comme on dit à Bordeaux), qui allions ronger un peu plus loin une cuisse de poulet et nos ongles noirs, avant de partir avec nos petits filets, traquer les étoiles de mer et les crabes. Nous étions vêtus de maillots rayés bleu et blanc, tricotés par maman, qui prenaient des proportions indécentes dès qu'ils étaient mouillés. Nous étions chaussés de bains-de-mer en caoutchouc, assez ridicules, pour protéger nos pieds des coquilles d'huître.

Cette vedette a été remplacée par la Marouette II, une pinasse noire et rouge qui servait aussi bien à la promenade que pour la pêche.

Et puis, il y avait aussi, le "canot-vernî", le canoë canadien, et les plates. Il était de tradition que notre grand-père donne à chacun de ses petits enfants, dès qu'il savait nager, une plate. Ce qui fait que nous avons tous appris très jeunes, parfois au prix d'immenses efforts. Certes pas Christian, il était si gros qu'il flottait déjà avant de marcher, mais Michelle a passé tout un été, attachée derrière la pinasse, à boire la tasse avant de posséder les quelques rudiments de brasse qui lui ont permis d'avoir son bateau.

Moi, je n'ai jamais eu de plate mais, ne leur dites surtout pas, je me servais de celle des Courtois quand ils étaient à Tunis.

Après la dernière guerre, papa a acheté une pinasse à rames, la véritable pinasse du Bassin, avec laquelle il a fait des régates... qu'il n'a jamais gagnées.

Nous avions aussi tous les filets nécessaires. Nos parents pêchaient à la traîne, avec le marin, en fonction des marées, en général trop tôt le matin pour que nous puissions les accompagner. Ils ont fait des tableaux magnifiques, si bien qu'un été ils nous avaient dégustés des soles. Sans parler des royans, des carlets, des mulets, des trogues, etc., qu'ils distribuaient à nos voisins et amis.

Ils pêchaient aussi à la foëne (les marseillais appellent cette pêche, le lamparo) avec le canot-verni équipé d'une lampe à acétylène, une puanteur ce gaz ! Et puis aussi les crevettes, les anguilles (la pêche au toc), cette fois-ci à l'aide d'un bambou terminé par un paquet de laine à tricoter sur laquelle étaient enfilés, non pas des perles, mais des vers de terre, en commençant par la bouche pour terminer par le trou du... Oh pardon, mesdames !

C'est au bout du débarcadère qu'ils pêchaient les trogues, à l'aide d'un grand filet, en forme de parapluie, attaché à une corde.

Leur appât, la rogue, était constitué d'œufs de poisson mélangés à du sable fin.

Et puis, il y avait la chasse qui passionnait mon grand-père mais qui ne laissait pas mon père indifférent. Ils avaient un pylône près de l'océan et ils y passaient une partie de leur journée, avec une bouteille de vin, ou deux, ou trois, et des sandwiches. Pour attirer le passage ils emmenaient avec eux des appeaux. Des pigeons, dont les yeux étaient cachés par un capuchon, que l'on fixait sur des raquettes agitées de haut en bas par un jeu de cordes et qui, en faisant voler ces oiseaux, attiraient les tourterelles, palombes, etc. Cette chasse ne m'a jamais plu et je n'y ai été qu'une seule fois. Ce jour-là, j'ai tiré un coup de feu avec le fusil de mon père et le recul m'a brisé l'épaule.

Il y avait aussi les amis. Ceux des parents et les nôtres.

Les nôtres, c'étaient principalement les Giese. Ils habitaient une maison de résinier typique et pittoresque, mitoyenne de notre villa.

Les Giese s'appelaient, Michel, Louis, Madeleine, Bernard et Thérèse. Nous étions surtout liés avec Louis et Bernard. Ils avaient monté un "musée" d'insectes et de petits animaux assez repoussants. Nous les attrapions vivants et les piquions au formol.

Lorsque nous revenions aux Hirondelles, pour le déjeuner, mon grand-père ne manquait pas de dire "vous sentez le Giese" et il nous envoyait faire un brin de toilette.

Il y avait aussi les Maurel. Nicole et Robert. Nicole m'intimidait. Boubou, lui, ne pouvait dormir qu'avec la lumière allumée.

Je me souviens, qu'une fois, nous avons été à la messe, au Jaquey, dans une remorque attachée à la voiture de leur père. Mais le plus pittoresque était certainement le déplacement pour la chapelle de la villa algérienne. Celle-ci n'était pratiquement accessible que par la mer... On allait donc à la messe en pinasse, comme tout le monde. Quel enchantement !

Et puis, nous avons encore, Micheline Harlé, Eyveline Leperche, des tas de Cruse et de Peyrelongue et certainement beaucoup d'autres amis dont j'ai les noms sur le bout de la langue mais qui n'arrivent pas à mon stylo.

J'allais oublier de vous parler de notre fidèle compagne, "Annette-Pipette", une ânesse dont Mademoiselle Furet, l'institutrice des Courtois, était responsable. C'est elle qui l'attelait à la petite charrette anglaise et qui nous emmenait en promenade sur la route nationale.

Piquey, pour mon grand-père, c'était aussi l'occasion de frimer, un sport qu'il pratiquait avec talent.

Tenez, cet exemple :

Généralement nous allions à la messe au Jaquey, une chapelle en planches, beaucoup trop petite pour l'affluence (les enfants n'y étaient pas admis et participaient au Saint Sacrifice du dehors... en jouant aux billes, à la marelle ou à la "cachotte"). Cette chapelle avait été l'église provisoire de Lège pendant la construction de l'église actuelle. Cette dernière achevée, elle a été démontée puis remontée, à la fin des années 1920, au Jaquey. Un dimanche donc, au prêche, notre curé dit en pleurnichant que ses chaises étaient rongées par les mères. Il implorait Dieu et ses paroissiens pour qu'ils l'aident à changer les plus abîmées.

... Le dimanche suivant, de nombreuses rangées étaient meublées de chaises un peu criardes mais flambantes neuves et, pour que nul n'ignore le nom du généreux donateur, les initiales M.A. (Maurice Auschitzky, vous l'aviez compris) étaient peintes en bonne place sur chacune d'elle.

Ou encore :

Mon grand-père avait un adversaire qu'il redoutait en la personne de Roger Achard, l'un des associés-gérants de Marie Brizard (il était assez proche de nous car il avait épousé Yvonne Ferrière, la belle-sœur de notre cousine Geneviève Bonifas).

Si les Hirondelles étaient de meilleur standing que la Maïnade, la pinasse des Achard était incomparable. C'était certainement la plus belle du Bassin. Un rêve d'émir ! Pour la conduire, Roger Achard portait une casquette de marin. Mon grand-père s'est alors acheté une casquette d'amiral. L'un est devenu président du Cercle de la Voile, alors l'autre a financé l'Amicale des Ostréiculteurs. C'était ainsi chaque été. Ces deux hommes, hors du commun, avaient l'un pour l'autre de l'admiration et de l'affection mais chacun devait prouver qu'il était le meilleur.

J'aurais encore plein de souvenirs à vous raconter. Tenez, par exemple, les séjours tant attendus du pépé. Pépé, c'était oncle Daniel, le fils aîné de Louis Auschitzky. Il était grand, dégingandé et il portait une barbiche poivre et sel. Il aimait les blagues et nous aimions lui en faire.

Une fois, tante Martha, très sérieusement, lui a dit qu'elle croyait la villa hantée. Au milieu de la nuit, les meubles de sa chambre se sont mis à bouger, puis à valser. Ils étaient manœuvrés de l'extérieur de la pièce par des ficelles peu visibles. Une autre fois, c'est un seau d'eau, en équilibre sur une porte, qui lui est tombé dessus. Ou encore - là, il eut très peur - il a fait pipi bleu. Il voulait faire venir un médecin, peut-être même un prêtre car il avait lu que ce drame annonçait la mort (c'était tout simplement le résultat d'un peu de bleu de méthylène que mon grand-père avait réussi à lui faire absorber)... Il y en eu d'autres pas toujours très fines mais percutantes car elles s'adressaient à un connaisseur.

Après dîner, oncle Daniel s'installait face aux parents et il leur lisait ses dernières œuvres : une pièce de théâtre, une nouvelle. Invariablement ma grand-mère l'interrompait au bout de quelques instants en lui disant : "Mon pauvre Daniel, vous vieillissez, ce texte est très mauvais !" Alors, vexé, il partait se coucher, espérant une nouvelle blague.

Et puis un jour, un Kradmelder vêtu d'un imperméable trop long, coiffé d'un casque et de lunettes de motard, s'est mis en travers de la route nationale et a dévié la circulation sur l'allée menant à la villa.

A cet instant précis, notre bonheur s'est écroulé.

Des tanks, des automitrailleuses, d'autres véhicules blindés, des soldats "vert-de-gris" entassés dans leurs camions ont déferlé dans le parc. Un gradé allemand, pas trop poli, est venu trouver mon grand-père et lui a dit que la villa était réquisitionnée.

Pendant plusieurs années elle servit de caserne aux blindés du Mur de l'Atlantique, puis de campement pour des prisonniers indiens.

A la Libération, seuls les murs tenaient encore le coup. Plus de plancher, il a brûlé. Plus d'électricité, les câbles ont été utilisés pour pendre le linge ou pour ficeler des colis. Plus d'eau, la tuyauterie a gelé et le sanitaire a été emporté. La villa est vide. Plus tard, nous retrouverons quelques meubles chez des habitants du pays. Nous le constaterons désolés, mais nous n'aurons pas la possibilité de les récupérer. La famille était trop attachée à cette villa, et à ses souvenirs, pour l'abandonner. Elle tentera de la restaurer mais c'était une folie. Cette erreur coûteuse sera lourde de conséquences. Elle sera vendue.

On ne peut pas être et avoir été.
La villa des Hirondelles aujourd'hui



Cette belle page de mon enfance est définitivement tournée.

Hubert AUSCHITZKY

publié dans

SUD OUEST

les 14 et 16 août 1993.

4

première tige

FRANCK (dit Frank) AUSCHITZKY

Il est né le 22 février 1897 est né à Bordeaux, de *Louis Paul André Maurice* Auschitzky, âgé de 31 ans, courtier, et de *Marie Donatine Pétronille* Léontine Flinoy, âgée de 25 ans, sans profession, son épouse, domiciliés 36 rue Condillac ②²².

Le 1er août 1928, Franck Auschitzky, courtier en vins, 31 ans, demeurant avec ses parents 36 rue Ferrère à Bordeaux, se marie avec *Marie-Thérèse Françoise* Madeleine Danglade, sans profession, 25 ans, demeurant à Libourne, 25 rue Michel Montaigne, avec ses père et mère. Fille majeure de *Jean Baptiste Joseph René* Danglade, négociant en vins, et de *Marie-Thérèse Catherine* Eugénie Ayguesparse, son épouse, sans profession ②²¹.

Les époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu aujourd'hui par Me Brulle, notaire à Libourne.

Le 13 juillet 1955, à 13 heures 50, est décédé 141 Grande rue à Sèvres, *Marie François* Franck Auschitzky, représentant, domicilié à Paris (6ème arrondissement) 12 rue de Seine ②²³.

÷

Qui était papa ? Je le ne sais plus très bien. Nous nous aimions beaucoup, beaucoup, beaucoup, mais nous nous connaissions bien peu.

Il faut vous dire, qu'à cette époque, les relations entre parents et enfants n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Nos rapports, emprunts de respect étaient distants, avec lui, comme avec ma mère et les grands-parents chez qui nous vivions.

C'était, il faut bien l'avouer, un gosse de riches et sa vie a été gâchée par l'argent.

Il a fait ses études à Grand-Lebrun, mais n'a guère eu le temps d'y user son tablier noir à lisière rouge car il jouait du banjo. Quelque chose, pensait-il, de plus utile qu'une déclinaison latine : rosa, la rose" ?

Adolescent, il s'est engagé pour combattre aux Dardanelles. N'ayant pas l'âge requis, il sera "Bleuet". Il conservera un merveilleux souvenir de cette époque. Malheureusement le port du casque lui fit perdre ses cheveux... J'en suis héréditairement la victime car ce n'est pas le port du casque colonial, à l'occasion de quelques chasses au phacochère, en Mauritanie, qui m'a fait chauve. Non. C'est le casque de papa, et pour Bertrand, c'est peut-être aussi le casque de son grand-père !

A son retour, il achète une moto avec laquelle il court le "Bordeaux-Paris". Il sera champion d'escrime. J'allais oublier, il pratique aussi le tir au pigeon (il représentera pendant quelques années la France à Monaco), la bécasse et la bécassine, le hockey, Primerose.

A trente ans, il se marie. Madeleine Danglade est un beau parti. On fait un grand mariage. Le soleil est aussi de la fête. Tout le monde a chaud. Alexis Labory, notre oncle, un fringant lieutenant de marine, aurait bien voulu tomber la veste. Les pieds de maman gonflent. Comme elle a eu l'imprudence de quitter ses chaussures pendant le déjeuner de famille, elle ne pourra pas les remettre en sortant de table : dommage, c'étaient des chaussures neuves.

Après son mariage, il fait toujours du sport et il se lance dans la politique.

Il devient Croix de Feu. Un chef régional. Un jour, le colonel de La Rocque est venu déjeuner rue Ferrère. Il m'a embrassé. Quelle impression gigantesque !

Pendant ce temps, maman bridgeait, bridgeait et, quand elle ne bridgeait pas, elle préparait de prochains bridges.

Et puis la guerre est arrivée. Beaucoup, hélas ! Y ont perdu un mari ou un fils. Notre malheur, à nous, a été moins grand, mais nous avons été ruiné par l'embargo. Des affaires imprudentes feront le reste.

L'après guerre a été atroce. Dans mes souvenirs de l'époque, ceux d'un gamin trop curieux, se bousculent la haine, la peur, la faim, des idées de suicide. Ils hantent sans cesse ma mémoire. Ils m'ont définitivement brisé tant ils sont horribles.

Vous qui avez connu mon père, conservez de lui, comme l'ont fait ses amis - ils étaient nombreux - le souvenir d'un être attachant, sympathique, drôle. Son drame est d'avoir eu trop d'argent et pas assez de responsabilités, de n'avoir pas su, faute d'y avoir été préparé, faire face, le moment venu, aux dures réalités de la vie.

Je ne voudrais pas terminer cette modeste biographie sans aborder l'attitude de ma mère face à ce déchaînement. Elle a été tout simplement admirable. Elle, dont la vie n'était qu'une fête, s'est mise au travail. Cumulant les petits boulots, sans jamais se plaindre, elle nous a élevé aussi bien que possible.

MADELEINE DANGLADE


Elle est née le 21 octobre 1902 au domicile de ses parents, rue Michel Montaigne 25, à Libourne. Elle est la fille de René Danglade, négociant, âgé de 40 ans et d'Eugénie Ayguesparse, son épouse, sans profession, âgée de 30 ans ¹⁹.

Le 21 juillet 1981, à 23 heures 45, est décédée, rue de la Marne à Libourne, Marie-Thérèse Françoise Madeleine Danglade, retraitée, domiciliée à Bordeaux, rue Turenne, "l'Arcadie" ²⁰.

Le ménage a eu quatre enfants :

- 1- Hubert
- 2- Michelle
- 3- Christian
- 4- Maurice, qui suivent :

HUBERT AUSCHITZKY

Né le 9 août 1929 à Saint Germain la Rivière (Gironde) ²⁴.

Marié le 28 décembre 1964, à la mairie du 6ème arrondissement de Paris, à Catherine *Marie Bénédicte Maïten* Brusaut, âgée de 24 ans, sans profession, demeurant 6 rue des Ciseaux à Paris 6ème arrondissement. Elle est la fille du colonel (E.R.) Pierre Brusaut, commandeur de la Légion d'honneur et de Jacqueline Huré, sans profession, son épouse, demeurant 24 rue Vernier à Paris 17ème.

Témoins : Jean Courtois, Christophe Le Tanneur, Sophie Demetz.

Les époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu le 2 décembre 1964 par Me Edouard du Boÿs, notaire à Paris.

Etudes.

Etudes secondaires à Bordeaux, poursuivies au collège international de Champittet à Lausanne.

Diplômes.

Maturité Suisse. Cycle supérieur de l'Ecole Nationale d'Assurances (ENAs) à Paris.

Activités professionnelles.

1/ Ancien administrateur-directeur général de la Compagnie d'Assurances l'ALLIANCE AFRICAINE (du Groupe des Generali) pour l'Afrique française (A.O.F. A.E.F. et A.F.N.). J'ai obtenu ces responsabilités à moins de 30 ans. Après l'indépendance du Sénégal, je me suis replié à Alger. Après l'indépendance de l'Algérie, je suis revenu en métropole. Mais j'étais trop jeune pour pouvoir accéder à un poste équivalent.

Activités bénévoles :

- *A Dakar : Juge au Tribunal du travail.*
- *En Algérie : Conseiller du Commerce extérieur ; Membre de la Jeune Chambre économique.*

2/ J'ai donc changé mon fusil d'épaule. Passionné depuis ma plus tendre enfance par l'architecture intérieure, après une formation accélérée je me suis consacré à ce nouveau métier. On me doit l'aménagement de l'Hôtel Matignon pour le Président Barre, la décoration de la prestigieuse ambassade d'Italie à Paris. Plusieurs châteaux dans le Bordelais, dont Margaux et Mouton-Rothschild, n'évoquant là que les plus célèbres. Des palais dans le Golfe, notamment ceux du roi Fahd... Et aussi, mais très partiellement, la Maison Blanche, pour le compte du Président Kennedy.

Activité bénévole :

Président du Fonds d'Interventions Culturelles.

Activités littéraires.

Je voulais me pencher sur une tranche de notre Histoire : la Révolution française. D'autres l'ont fait avant moi avec plus de talent. J'y ai renoncé... et j'ai fait ma généalogie. Ce travail banal m'a servi de fil rouge pour développer ensuite des thèmes plus valorisants.

Action en faveur du Patrimoine historique de la France.

En 1969, j'ai acquis à Blois, « Les Acrobates », une maison du XV^e siècle, à pans de bois sculptés, à laquelle le nom même de Victor Hugo¹ est attaché.

Cette maison était à l'époque, très insalubre, vétuste, mal commode, quasi oubliée, quasi morte. Et, bien que classée parmi les Monuments Historiques dès 1922, elle était condamnée à la démolition.

¹ - Victor Hugo écrit de Guernesey, le 17 avril 1864 : « *Comme l'arcade surbaissée de la rue Pierre-de-Blois (il s'agit de la Maison des Acrobates) étale toute la fantaisie gothique ou toutes les grâces de la Renaissance, augmentée de la poésie du délabrement. Etre une mesure, cela n'empêche pas d'être un bijou. Une vieille femme qui a du cœur et de l'esprit, rien n'est plus charmant* ».

Il écrit aussi, la même année, à son ami, l'aquafortiste Queroy : « *La Maison à statuettes de la rue Pierre-de-Blois est comparable à la précieuse Maison des Musiciens à Weymouth* ».

Aidé de mon épouse, nous l'avons sauvée. Elle figure aujourd'hui parmi les sites les plus remarquables de la ville.

Cette action nous a valu plusieurs récompenses :



photo Point de Vue Images du Monde

- 2 avril 1973. *Le Prix des Vieilles Maisons Françaises du Loir-et-Cher.*
- 29 mai 1973. *Le Trophée des Jeunes des Vieilles Maisons Françaises, remis par la Princesse Grace de Monaco.*
- 29 mai 1973. *Le Prix du Président de la Caisse Nationale des Monuments Historiques, remis par M. Malécot, Président de la Caisse Nationale des Banques Populaires.*
- Octobre 1973. *Lauréat au Concours des Chefs-d'œuvre en péril de l'O.R.T.F.*

La Princesse de Monaco décernant à Maïten le Trophée des Jeunes

C'était hier.

Aujourd'hui, nous nous attaquons au sauvetage d'un moulin datant du XIV^e siècle. Inhabité depuis une trentaine d'années, il était à l'état de ruines lorsque nous l'avons acquis.

MAÏTEN BRUSAUT

Son épouse.

Elle est née à Tarbes (Hautes Pyrénées) le 6 décembre 1940.

*

Dont deux enfants :

1- Bertrand *Marie François*, né à Paris 17ème le 20 octobre 1965

2- Delphine *Marie-Noëlle Emilie*, née à La Flèche (Sarthe) le 26 avril 1967, mariée à Jean Baptiste Nény, né à Paris le 19 septembre 1963, au Prytanée national militaire de La Flèche, le 14 mai 1994, dont :

1- Marie, née à Paris 15ème, le 11 février 1995,

2- Philippine, née au Mans (Sarthe), le 15 septembre 1996.

3- Hilaire, né au Mans, le 2 décembre 1999.

4- Venceslas, né au Mans, le 2 août 2002, baptisé à La Flèche le 5 janvier 2003.

80

Michelle Auschitzky

- Est née à Bordeaux en 1930



- Elle s'est mariée à Serge Mirieu de Labarre le 9 juillet 1953.



Serge Mirieu de Labarre

Né le 20 décembre 1928 à Caudéran d'une famille de notaires par son père et son grand-père. Il fait ses études au lycée Longchamp puis au lycée Michel Montaigne et obtient sa licence de droit à la faculté de droit de Bordeaux. Après avoir passé quatre ans dans une société de contentieux en matière de transports, il entre à la Banque Populaire du Sud-Ouest le 21 novembre 1956. Depuis cette date, il a été successivement attaché de direction ; sous-directeur de l'Agence de Bordeaux ; directeur au Siège ; directeur-adjoint puis directeur général depuis le 1er mai 1977.

Serge Mirieu de Labarre est officier de réserve avec le grade de chef d'escadron (arme blindée, cavalerie). Membre du Rotary-club de Bordeaux.

Ses sports favoris sont le tennis, le ping-pong et le ski.

Il épouse en 1953 Mademoiselle Michelle Auschitzky. Ils ont quatre enfants : Loïc, Bruno, Maryelle et Laurence.

Patrick Epron.



D'où quatre enfants :

1- Loïc *Marie Joseph Hubert*, est né le 3 septembre 1954.

Il est marié le 22 octobre 1978, à Christine *Françoise Nicole* Delage, née le 24 mai 1954.

dont 4 enfants :

1- Frank Marie Bruno, né le 1er juillet 1979. Décédé le 14 septembre 1979.

2- Sophie-Charlotte *Marie Dominique*, née le 28 août 1980.

3- Sandrine *Marie-Bénédicte*, née le 12 novembre 1891.

3- Thibault *Marie Bertrand*, né le 5 juillet 1984.

2- Bruno, né le 4 septembre 1955, marié à Lyon le 6 décembre 1986, à Delphine Gros, née le 1er octobre 1961.

dont 6 enfants :

1- Quentin, né le 7 novembre 1987.

2- Manon, née le 29 avril 1989.

3 - Romane, née le 18 février 1990.

4 - Tristan †

5 - Margaux, née le 12 avril 1995.

6 - Sixte, né le 16 septembre 1997.

3-Maryelle, née le 13 août 1957, mariée à l'Herbe (Gironde), en juillet 1979, à Bertrand Marraud des Grottes, né le 10 mars 1957.

dont 3 enfants :

1- Mathieu, né le 4 juillet 1980.

2- Diane, née le 20 février 1982.

3- Alice, née le 12 octobre 1985.

4- Laurence, née le 24 janvier 1962. Mariée à Bordeaux, à Gilles de Boerio, né en 1959.

dont :

1 - Guivy, né le 7 mai 1989. Décédé le 24 novembre 1989.

2 - Tom, né le 14 janvier 1991

3 - Léa, née le 3 mai 1993

4 - Tina, née le 23 février 1998.

Christian Auschitzky

Est né le 30 janvier 1932 à Bordeaux.

Il s'est marié à Casablanca, le 21 avril 1960, avec Marie-Noëlle Turbet Delof, née à Rabat (Maroc), le 2 septembre 1937.



Après des études effectuées à Bordeaux, au collège Sainte Marie de Grand Lebrun, complétées par l'École d'agriculture de Blanquefort (Gironde), Christian est parti au Maroc, où il a géré, pendant plusieurs années, une propriété située à Skirat. Puis il a fait toute sa carrière dans une société marocaine dont il a gravi les échelons jusqu'à en être nommé directeur général-administrateur délégué. Elle était la propriété d'un seul actionnaire, une importante société pharmaceutique allemande qui a été, par suite de la Marocanisation, obligée de céder 50 % de ses parts à des capitaux marocains. Il en est demeuré, malgré tout, le seul responsable.

Il a été président de l'Association familiale française de Casablanca pendant dix ans.

Son épouse, Marie-Noëlle, s'est occupée durant de nombreuses années de la réinsertion de lépreux en leur faisant faire de la tapisserie, ce qui lui a valu la reconnaissance de l'ordre de Malte qui l'a nommée chevalier du mérite dans l'ordre de Malte.

Dont quatre enfants :

1- Marie-Pia, née à Casablanca le 24 mai 1961. Mariée à Saint Géraud des Corps (Dordogne), le 30 août 1986, avec Bernard Coustans, né à Narbonne (Aude), le 11 juillet 1959.
dont quatre enfants :

- 1- Ariane, née à Bordeaux le 31 juillet 1988,
- 2- Géraud, né à Bordeaux le 20 octobre 1990,
- 3- Arnaud, né à Bordeaux le 29 décembre 1991,
- 4- Cyril, né à Grenoble (Isère) le 28 octobre 1994.

2- Caroline, née à Casablanca le 15 novembre 1962, mariée à Bordeaux, le 27 décembre 1986, à Loïc Chevillotte, né à Paris le 31 octobre 1960.

dont trois enfants :

- 1- Aurélien, né à Limoges (Haute-Vienne), le 3 juillet 1988,
- 2- Thomas, né à Metz (Moselle) le 25 avril 1990,
- 3- Margot, née à Strasbourg (Bas-Rhin) le 13 janvier 1993.

3- Eric, né à Casablanca le 4 juin 1964, marié à Prades (Pyrénées Orientales), le 26 décembre 1987, avec Marie-Andrée Pons, née à Prades le 11 avril 1965.

dont trois enfants :

- 1- Benjamin, né à Perpignan (Pyrénées Orientales) le 16 juin 1989,
- 2- Martin, né à Casablanca (Maroc) le 23 novembre 1990,
- 3- Anne-Camille, née à Colmar (Haut-Rhin) le 4 août 1993.

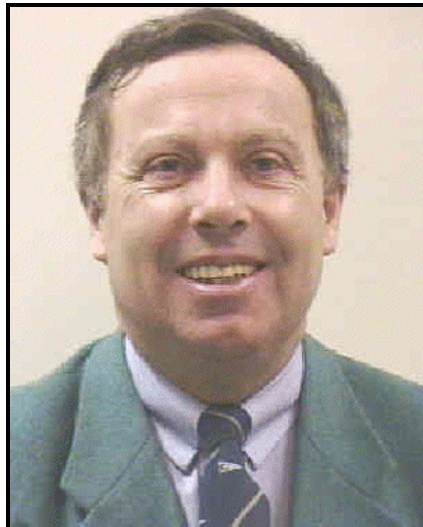
Nota : Martin est le plus jeune des Auschitzky dont il est fait mention dans cette étude généalogique, d'où le titre du présent cahier : « de Daniel à Martin ».

4- Pascale, née à Casablanca le 16 avril 1968, mariée le 6 août 1994, à Saint Géraud des Corps (Dordogne) avec Christophe Le Breton, né le 24 juin 1960.

dont :

- 1- Guillaume, né à Bayonne (Pyrénées Atlantiques) le 4 août 1995.
- 2- Anne, également née à Bayonne, le 24 avril 1997.
- 3- Marion, née le 14 avril 2000.

Maurice II Auschitzky



Maurice II est né au Bouscat (Gironde), le 19 décembre 1941 ²⁵.



Il s'est marié le 26 septembre 1969, à Paris 16ème, à Geneviève Marie Lamarque, née le 29 mars 1945 à Bordeaux.

dont deux enfants :

1- Nathalie, née le 5 juillet 1970 à Neuilly sur Seine.

Mariée le 27 mai 2000 à Marc Grislin.

Dont : Camille

2- Olivier, né le 29 septembre 1974 à Paris.

*

A fait ses études aux lycées Montesquieu puis Montaigne. Il est ancien élève de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSEA) et de l'Institut Français de Gestion (IFG).

Après avoir été affecté à différents postes au sein de Shell-Français à Paris puis à Bordeaux, il est actuellement responsable des Études Économiques au niveau de Shell-Europe.

Parallèlement, il a enseigné l'économie à l'Institut d'Administration de l'Entreprise (IAE) puis à l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux (ESCAE).

M. Auschitzky est officier de marine de réserve. Il est adhérent au Lion's Club International.

Patrick Epron.

Geneviève, son épouse, a écrit, en collaboration avec Anne Boulay : « Dissertation philosophique », édité chez Vuibert en 1980. Localisation à la Bibliothèque Nationale : cote EL 8-R-5057 (10).

Marthe II (dite Martha) Auschitzky

Elle est née à Caudéran (*commune rattachée à Bordeaux le 22 février 1965*) le 14 juillet 1898 ②¹⁰.

Elle a été mariée à Roger *Benoit Marie Joseph* Courtois ②¹¹, colonel, né le 4 août 1895 à Angers (Maine et Loire) ②¹³. Décédé à Paris 5ème arrondissement, le 20 mars 1968.

dont deux enfants :

- 1- Jean
- 2- Annick, qui suivent.

Elle divorce à Casablanca le 17 mars 1937 et se remarie au Consulat de France à Tunis, le 29 janvier 1938, avec Yves *Marie Jean Constant* Perrussel, avocat-défenseur, né à Montpellier (Hérault), le 27 octobre 1903. Décédé à Quimper (Finistère), le 15 août 1990 ②¹⁴.

Yves Perrussel, officier de la Légion d'honneur, a été le dernier maire français de Tunis.

Martha Perrussel décède le 7 janvier 1987, en son domicile 7 bis, avenue Pierre Grenier, à Boulogne Billancourt. Sur la déclaration de son fils, Jean Courtois, 64 ans, administrateur de biens, domicilié à Paris 17ème, 102 avenue des Ternes ②¹².

Officier de la Légion d'honneur, médaille de la Résistance, elle a été déportée à Ravensbrück.

Jean Courtois

Officier de la Légion d'honneur. Médaillé militaire.

Il est né à Bordeaux le 13 juin 1923.

Il se marie, à Tunis, le 29 janvier 1948, avec Yvonne *Andrée* Nicolo, née à Bordeaux le 21 juin 1917.

dont deux enfants :

- 1- Nadia, née à Tunis le 18 février 1949, mariée le 16 mars 1973, à Jean Michel Airault. Décédé en mai 1990. Dont un enfant :
 - Estelle.

- 2- Olivier *Charles Maurice*, né à Boulogne sur Seine le 16 mai 1959. Marié à Paris le 7 décembre 1985, à Marie Caroline Grouard de Monaz, née à Paris le 27 novembre 1960. Dont un enfant :

- Marie des Lys *Victoire Martha*, née à Boulogne sur Seine le 8 mai 1990.

Annick Courtois

Mariée à Alain Chevalier de Lauzières. Colonel.
dont une fille :

- Dominique, mariée à François Xavier de Monneville.
dont trois enfants :

- 1- Patrick, né en 1973.
- 2- Nicolas, né en 1976.
- 3- Charlotte, née en 1980.



Les familles alliées

les BRUSAUT

Famille originaire de Monléon-Magnoac (Hautes Pyrénées), où son nom est aussi orthographié Bruzaud ou Bruseau.

Pierre Brusaut (1902-1979). Seul et dernier descendant du nom. Colonel de cavalerie. Commandeur de la Légion d'honneur. Marié à Jacqueline Huré, née à Marseille en 1905. Cinq enfants :

1- Corinne, mariée au comte Micislas Orłowski. Ils auront cinq enfants, dont la marquise Fabra di Chiosi.

2- Jean-François (1933-1934).

3- Laurence, mariée à Philippe Giblain. Diplomate. Conseiller juridique auprès des Nations unies. Trois enfants.

4- Sophie, mariée à Yves Demetz. Neveu du général Demetz Chef d'état-major du maréchal Leclerc. Gouverneur militaire de Paris. Chef d'état-major des Armées. Trois enfants.

5- Maïten, mariée à Hubert Auschitzky. Deux enfants.

Jacqueline Huré est la fille de :

Maurice Huré (1875-1944). Officier de la Légion d'honneur. Sous-gouverneur du Gouvernement général de l'Algérie, et d'Emilie de Vialar (1876-1963).

La petite-fille d'Augustin baron de Vialar (1797-1856. Originaire de Gaillac (Tarn). L'un des premiers et des plus importants colons d'Algérie. Il a donné son nom à une petite ville de la Mitidja.

Emilie de Vialar (1797-1856), sœur du précédent. Fondatrice des Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition. Pie XII l'a déclaré sainte le 24 juin 1951.



La République de Malte lui a dédié un timbre.

Jacqueline Huré est aussi l'arrière petite-fille du :

Antoine baron Portal. Médecin français Chevalier des Ordres du Roi. Commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Né à Gaillac (Tarn) en 1742. Mort à Paris en 1832.

Reçu docteur à Montpellier, en 1764, il se rendit à Paris et fut bientôt chargé d'enseigner l'anatomie au dauphin, puis fut nommé professeur de médecine au Collège de France (1769). En 1777, Buffon lui fit donner la chaire d'anatomie au Jardin des Plantes. Lors de la création de l'Institut, il fut appelé à en faire partie. Au retour des Bourbon, il devint premier médecin de Louis XVIII et fit créer, en 1820, l'Académie royale de médecine.

Précisons qu'un timbre a été émis par les PTT à son effigie à l'occasion du cent cinquantième de la fondation de l'Académie nationale de médecine.



Et, pour la petite histoire, rappelons qu'Antoine Portal a inventé le "bouche à bouche".

C.M. Auschitzky

P.S. La famille de Vialar est apparentée, à Bordeaux, aux Brusley, Saint Georges Chaumet Delpit et Gaucher Piola.

Les tomes XXX à XXXXII sont consacrés à ces familles alliées.



les DANGLADE

La famille Danglade s'est implantée à Libourne à la fin du XVIII^e siècle par une alliance dans la famille Lacaze, déjà fixée dans la ville, et comptant parmi les plus distinguées.

Du mariage de Jean Danglade, de Bayonne, et de Saubade Lordon, naquit Martin-Aimé Danglade, mort en 1803 à Bayonne, qui épousa à Libourne, en 1795, Françoise Lacaze, fille de François et d'Elisabeth Proteau. De leur mariage, naquirent trois fils :

1) Jean-Baptiste Danglade

Négociant, qui épousa, en 1826, Reine-Victoire Lacaze, sa cousine germaine, fille de Mathieu-Gaston Lacaze, négociant, conseiller général de la Gironde, maire de Libourne, président du tribunal de commerce, officier de la Légion d'honneur. Ils furent les parents de :

1- Edouard Danglade, marié, en 1865, avec Thérèse Mieulet de Ricaumont, d'où Albert Danglade, officier de cavalerie, époux (1895) d'Henriette de Pérignon, et Marie-Louise Danglade, mariée avec Daniel Juestz d'Ynglemare.

2- Léon Danglade, qui épousa, en 1854, Marie-Louise Duverger-Nédellec, dont il eut quatre enfants :

1- Hippolyte Danglade, président du tribunal de commerce de Libourne, époux de Marguerite Gourmel, qui furent les parents de Mme Gaston Lacaze, Mme Gaston Théry, Mme Georges Corre, André(marié avec Anne Laporte Bisquit), Henri, colonel de cavalerie, grand officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, et Jean.

2- Hélène Danglade, mariée en 1879 avec le capitaine Mordacq, puis avec Edouard Brachet, notaire, et qui fut la mère du général Jean Mordacq.

3- Gaston Danglade.

4- René Danglade, époux d'Eugénie Ayguesparsse. Ils eurent cinq enfants : Roger, marié à Hélène Castillon du Perron ; Georgette, mariée au colonel Joppé ; Reine, mariée à Jacques Laporte Bisquit ; Maurice, mort pour la France des suites de ses blessures, et Madeleine, mariée à Frank Auschitzky.

3- Elisabeth Danglade qui épouse, en 1850, Henri Lewden, notaire. Ils furent notamment les parents du lieutenant-colonel Louis Lewden, officier de la Légion d'honneur, et de l'abbé Théophile Lewden dont le nom a été donné à une rue de Libourne.

4- Françoise Danglade, mariée en 1855 avec son cousin issu de germain, Ernest Lacaze, négociant, président du tribunal de commerce de Libourne, fils d'Eugène Lacaze, conseiller à la Cour, conseiller général de la Gironde, maire de Lugon. Chevalier de la Légion d'honneur, et Céleste Fontémoing.

2) Hippolyte Danglade (1798-1874)

Négociant, maire de Libourne de 1852 à 1863, conseiller général de la Gironde de 1852 à 1868, président du tribunal de commerce de Libourne, chevalier de la Légion d'honneur. Pas de postérité survivante de son mariage (1828) avec Marie-Cécile Chaperon-Grangère.

3) Edouard Danglade

Négociant, qui épouse en 1845, Pauline Lemoyne, fille de Pierre Lemoyne et de Marguerite de Luze, d'où :

1- Marie Danglade, épouse (1875) de Georges Demptos, docteur en médecine.

2,3,4 - Françoise et Elisabeth Danglade sans alliance, et Joseph Danglade.

5- Eugène Danglade, marié en 1874, avec Marie-Louise Combret, qui furent les parents de Clothilde Danglade, épouse (1899) d'Ernest Bigot ; Andrée Danglade, épouse du capitaine Petitjean-Roger, mort pour la France en 1914, et Marguerite Danglade.

La famille Danglade tient, depuis le début du XIX^e siècle, un rôle de premier plan dans le négoce des vins.

Ch. Luc Robin

Les tomes XIV à XVIII sont consacrés à cette famille alliée.

les FLINOY

Les Flinoy sont originaires de Calais. Ils étaient maîtres-tanneurs, quartier Saint-Pierre, depuis la fin du XVII^e siècle.

Jean-Philippe Flinoy, y est né en 1651. Il épouse en 1693 Jeanne du Montpellié. Sa belle-famille figure dans le terrier de 1567. Julien du Montpellié, marchand bourgeois, est apothicaire. Gilles, est marchand bourgeois, contrôleur des réparations et fortifications de Calais et pays reconquis. Jean fut mayor¹ en 1593 et 1594. François sera échevin en 1665, puis mayor en 1669.

Tandis que la grand-mère d'Antoine du Montpellié est née d'Ardres. Elle descend en ligne directe d'André d'Ardres. *Vous vous souvenez certainement d'Eustache de Saint Pierre et des cinq notables, Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, Jean de Fiennes et André d'Ardres qui allèrent tête et pieds nus, en chemise, la corde au col, présenter les clés de la ville à Edouard III.*

Dans le courant du XVIII^e siècle, Marie François Flinoy, quitte Calais pour s'établir à Bordeaux comme tonnelier. Pierre-Charles, son fils gère encore la petite tonnellerie, mais il est artisan plâtrier.

Ses deux fils Léopold et Alfred, vont subitement faire fortune. Une immense fortune. Alfred (qui restera célibataire) est administrateur délégué de la Banque de France. Léopold est marié à Anna Lalanne, la fille d'Antoine, armateur. Ensemble, ils montent à Bordeaux une Compagnie d'assurances, Le Phénix, qui aura pour principale clientèle les négociants en vin et les viticulteurs de la région. Puis une banque, la Société bordelaise. Ces deux entreprises ont été

¹ - Aujourd'hui, on dirait maire.

nationalisées en 1982, puis regroupées avec d'autres pour former, d'une part les AGF (*Aujourd'hui, l'Allianz*), d'autre part le C.I.C.

Léopold Flinoy a pu doter chacune de ses deux filles, de l'équivalence d'un milliard de nos centimes. L'une a épousé Maurice Auschitzky, l'autre, Pierre Seignouret. A sa mort, il leur a laissé son hôtel particulier du 23 cours Xavier Arnoz, la villa "La Côte" à Pontillac, le château de Châteauneuf à Espiet (Gde), Le château de Milon s'étendant sur les communes de Beychac et Sallebœuf (Gde), soixante-douze immeubles de rapport situés dans le centre de Bordeaux et à La Bastide, sans oublier une fabuleuse collection de meubles, tableaux et objets d'art.

Nous consacrons aux Flinoy notre tome XIII.

les MARRAUD DES GROTTES

Grottes (Jean-Marie, Dieudonné, Jules, comte des). Né à Saint-Pierre (Martinique), le 3 janvier 1826.

Possède l'un des vignobles les plus étendus des environs de Bordeaux. Maire de l'Isle-Saint-Georges depuis 1865. Membre du Conseil général de la Gironde pour le canton de La Brède depuis 1870, son secrétaire depuis 1880. Vice-président de la société d'agriculture de la Gironde de 1882 à 1883. Président des cercles catholiques de Bordeaux.

dictionnaire biographique de la Gironde

les MIRIEU de LABARRE

Mirieu (David de). Seigneur en partie de Beganot (ou Biganos). Traite en 1484 avec N. de Cadillac des droits qu'il avait sur une verrerie au lieu de Biganos (Archiv. Imp. VII, 68).

Mirieu (Jean de). Fils du précédent. Qualifié de chevalier. Fit les guerres d'Italie sous François Ier.

Mirieu (Antoine de). Fils du précédent. Reçut commission du roi Henri II, le 14 mai 1552, pour commander une compagnie de cent hommes.

Mirieu de Labarre (David de). Deuxième du nom. Médecin célèbre au milieu du XVII^e siècle.

Mirieu de Labarre (Jean de). Troisième du nom. Fils du précédent. D'abord avocat au Parlement de Bordeaux. Embrassa la carrière de négoce qu'il pratiqua dans les villes de Castelsagrat, de Moissac et à Bordeaux, avec le plus grand honneur. Par son activité et sa haute intelligence il y augmenta sa fortune et sut se rendre utile à son pays et à ses concitoyens.

Mirieu de la Barre (noble Isaac de). Né à Bordeaux en 1729. Fils aîné du précédent, marcha sur les traces de son père, fut d'abord avocat au Parlement de Bordeaux (1755) ; nommé en 1758 archer garde en la Compagnie du maréchal de Conflans ; succéda ensuite à son père dans la direction de la grande maison de commerce qu'il avait en cette ville.

En 1773, la population de Langon s'étant insurgée contre l'autorité, à cause de la famine, il fournit gratuitement plusieurs bateaux chargés de menus grains et aida ainsi à arrêter la rébellion qui menaçait de prendre des proportions dangereuses ; il s'occupa avec autant de dévouement que d'intelligence à faciliter l'importation de grains étrangers dans toutes les contrées atteintes par la disette. Fut admis à la bourgeoisie de la ville de Bordeaux en 1780, en considération des services réels rendus à cette ville ; fut pourvu, en 1788, de l'office de Conseiller secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de la cour des comptes du Languedoc à Montpellier (office attributif de noblesse au 1er degré) en témoignage du prix des armes remporté par lui dans la ville de Toulouse, en présence des capitouls, en 1752, et notamment en raison des services que ses ancêtres et lui avaient rendu à l'État et à Bordeaux.

Il ne survécut pas longtemps à cet honneur et mourut à Bordeaux le 15 mai 1790.

Mirieu de Labarre (Jean-Isaac). Fils du précédent. Remplit diverses fonctions dans la magistrature.

Mirieu de la Barre (le chevalier Charles, Philippe, Isaac). Né à Aiguillon (Lot et Garonne), le 17 janvier 1813. Fils du précédent. Chef actuel de nom et d'armes de sa Maison. Ancien maire de Villenave d'Ornon pendant 38 ans, trois fois révoqué par la République ; membre du Coseil d'arrondissement de Bordeaux de 1846 à 1864 ; a été son secrétaire. Membre du Conseil général de 1864 à 1870 ; deux fois élu à l'unanimité, délégué sénatorial ; neveu de M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique sous Louis-Philippe. De son mariage, sont issus deux enfants : Fernand et Albert. Ce dernier marié et père d'Henri, continuant la branche aînée de la famille ; la branche cadette est représentée par Arthur et Alfred, fils d'Isaac, Jean, Jules, avocat et frère puîné de Ch.-Ph.-Isaac.

Mirieu de Labarre (Arthur). Né et mort à Bordeaux (22 avril 1850-20 novembre 1922). Propriétaire. Médaillé de 1870-1871. Président du Cercle de Tourny ; vice-président du New-club. De son mariage avec Melle Giraudin, quatre fils : Guy (1881-1906) ; Roger ; Jean et Jacques, tombé au champ d'honneur le 27 septembre 1915 à l'âge de 19 ans.

Mirieu de Labarre (Jean). Né à Villenave d'Ornon (Gde) le 19 juillet 1889. Notaire à Bordeaux à la date du 31 octobre 1922. Marié à Melle Motelay, il succéda à son beau-père dans sa charge notariale. Président de la Chambre des notaires de la Gironde, de 1947 à 1948. A été président du Conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Bordeaux.

Cinq enfants :

*Max, marié à Jacqueline de Solminihac, 6 enfants.
Jehanine, mariée à Michel Bartouilh de Taillac, 5 enfants.
Pierre, marié à France Peyrelongue, 2 enfants.
Serge, marié à Michelle Auschitzky, 4 enfants
Hubert, marié à Marie-Louise Cruse, 5 enfants.*

Ed. Féret

÷

Meller, l'historien bordelais, dans son volume "Les Anciennes Familles", (1/1 19 Archives Départementales), écrit :

La famille Mirieu de La barre, connue à Buch depuis plusieurs siècles, était autrefois essentiellement militaire, tombée en dérogeance au XVII^e siècle, elle recouvrit la noblesse et ses privilèges par la charge de secrétaire du roi, le 30 janvier 1788. Elle reçut des lettres de

bourgeoisie de la ville de Bordeaux en 1780, en considération de grands services rendus à la ville. Elle remonte filialement à l'année 1484 et se fixa à Bordeaux au XVIII^e siècle.

ILLUSTRATIONS : 1 capitaine de 100 hommes d'arme en 1552 ; 1 capitaine ; 1 médecin illustre ; des avocats ; de grands négociants ; 1 secrétaire du roi ; 1 vicaire du Prieuré ; 1 maire de Villenave d'Ornon.

ALLIANCES : de Bonafos ; de Bourgade de Boussac ; de Maissonie d'Estillac ; de Latapie de Longpie ; Guay ; de Salvandy ; ...

÷

Voir aussi : Communay, "Les grands négociants bordelais du XVIII^e siècle". Page 78.

÷

Armes de la famille sur parchemin délivrées par d'Holzler de Sérigny, juge d'armes en 1788 ; d'azur à une épée d'argent ; la garde, poignée en branche d'or, la pointe en bas ; timbre : un casque de profil ; lambrequins d'azur, d'or et d'argent ; supports : deux nègres armés d'un arc et d'un carquois de gueules.

Devise : Calamitatum burdigalæ et aquitanioe provincioe reparator.

8

Recueil des actes

97°
Auschitzky Louis

L'an mil huit cent soixante-cinq, le *vingt* à *trois* heure *soir*, sont
 nous *Albert Laroze* Adjoint de Maire à Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions
 d'Officier de l'Etat Civil, a comparu *M. Louis Auschitzky*, *Auguste*, *Jules*, *Charles*
de *Joseph*, *Agé* de *sept* - *deux* ans, *avec* *sa* *Bordeaux*, *il* *deux* *ans* -
ans *de* *l'Épouse* *Marie* *Agé* *de* *vingt* *ans* *épouse* *de* *son* *frère*
de *lui* *déclarant* *à* *de* *Marie* *Auguste* *Charles*, *Agé* *de*
vingt *ans*, *son* *frère*, *épouse* *angé* *de* *son* *frère* *de*
Louis *de* *l'Épouse* *Marie*, *Agé* *de* *sept* - *deux* *ans*,
 Dont acte fait en présence de Messieurs : *Jules* *Laroze*, *Agé* *de* *trois* - *trois* *ans*, *avec*
me *de* *l'Épouse* *Marie*, *Agé* *de* *trois* - *trois* *ans*, *avec*
de *la* *de* *la*,
 L'acte a été lu et signé par nous
L. Auschitzky
 L'Adjoint de Maire,
L. A. Laroze

Lecture faite du présent,
L. A. Laroze

acte de naissance de Maurice Auschitzky

acte de naissance de Maurice Auschitzky

L'an mil huit cent soixante-cinq, le neuf août à trois heures de relevée, devant nous Alfred Laroque, Adjoint de Maire à Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, a comparu Monsieur Louis, Auguste, Pierre, Charles Auschitzky, âgé de trente-deux ans, avoué à Bordeaux, y demeurant cours du Chapeau Rouge 22. Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né dans sa demeure, ce jour à neuf heures du matin, de lui déclarant et de Marie Marthe Angèle Sabatier, âgée de vingt un ans, son épouse, enfant auquel il donne les prénoms de Louis, Paul, André, Maurice.

Dont acte fait en présence de Messieurs : Jules Levesque, âgé de trente-trois ans, avocat, rue Condillac 5 ; Louis Alfred Laroze, âgé de trente-un ans, avocat, rue de la Devise 14.

Lecture faite du présent, le père et les témoins ont signé avec nous.

Suivent les signatures.

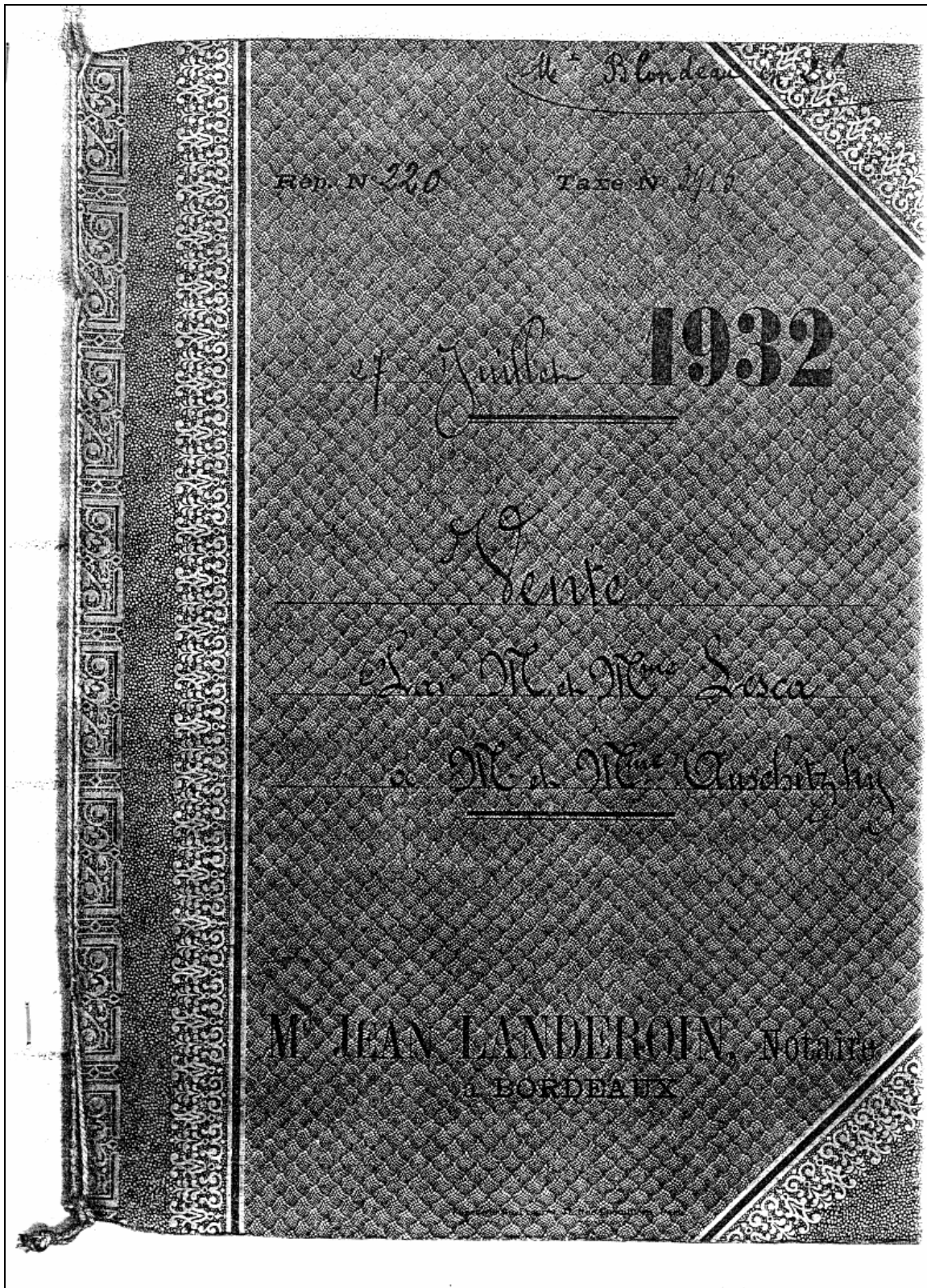
acte de mariage de Maurice Auschitzky

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le 20 septembre à quatre heures du soir, devant nous Firmin Dubois, chevalier de la Légion d'honneur, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état Civil, ont comparu en l'Hôtel de Ville, pour être unis par le mariage, Monsieur Louis Paul André Maurice Auschitzky, courtier, soldat de réserve, né à Bordeaux le neuf août mil huit cent soixante-un, demeurant rue de la Verrerie 4, célibataire. Fils majeur de Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, ancien avoué, demeurant à Paris boulevard Péreire 271, et de feu Marie Marthe Angèle Sabathier son épouse. Et d'autre part Mademoiselle Marie Donatine Pétronille Léontine Flinoy, sans profession, née à Bordeaux le quatorze juin mil huit cent soixante-onze, y demeurant avec ses père et mère, cours du Pavé des Chartrons 22, célibataire. Fille majeure de François Léopold Flinoy, propriétaire, agent directeur honoraire de la Compagnie d'assurance « Le Phénix », et de Marie Léontine Lalanne, sans profession, son épouse. Les publications de ce mariage ont été faites en cette mairie les dimanches dix neuf avril courant et n'ont été suivi d'aucune opposition. Les futurs époux nous ont remis leurs actes de naissance et actes de décès de la mère du futur et un acte de respect dûment enregistré dressé à la requête de ces derniers et signifié à son père par Maîtres Poletnier et Michiez, notaires à Paris, le vingt avril. Ils déclarent avoir passé contrat le vingt-six avril courant devant Me Belin, notaire à Bordeaux.

Après avoir donné aux parties et aux personnes qui les assistaient lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre cinq du Code Civil, nous avons reçu des contractants, l'un après l'autre, la déclaration qu'ils veulent se prendre pour époux, et avons prononcé publiquement, au nom de la loi, que Monsieur Louis Paul André Maurice Auschitzky et Mademoiselle Marie Donatine Pétronille Léontine Flinoy sont unis par le mariage. Dont acte fait en présence du père et de la mère de l'épouse consentant et de Alfred Flinoy, âgé de cinquante-neuf ans, agent général honoraire de la Compagnie « Le Phénix », cours du Pavé des Chartrons 23, oncle de l'épouse. Pierre Seignouret, âgé de trente trois ans, capitaine au 37ème Régiment d'Infanterie à Libourne (Gironde). Hermann Duchon Doris, âgé de soixante-six ans, armateur, au Bouscat (Gironde) et Daniel Auschitzky âgé de trente-deux ans, homme de lettres à Paris. Lecture faite des présents, les époux, le père et la mère de l'épouse et les témoins ont signé avec nous.

Suivent les signatures.

2³



acte d'achat de la villa des Hirondelles, à Piquey (Gironde)

*Comp. 143/2 I.E.T.
C.H. 6.10.1941
C.H. 6.10.1941*

EE 73880

PARDEVANT Me Jean LANDERON notaire à
Bordeaux, sous signé
ONT COMPARU



Monsieur Jean Marie André LESSCA, industriel
chevalier de la Légion d'Honneur et Madame Louise
Germaine Paloc, sans profession son épouse qu'il au-
torise demeurant ensemble à la Teste de Buch (Gi-
ronde) *place Thiers.*

Nés savoir:

"Monsieur Lesca à Bordeaux le vingt
"huit avril mil huit cent quatre vingt
"huit,

"Et Madame Lesca à Arès (Gironde) le
"vingt sept janvier mil huit cent quatre
"vingt seize".

Lesquels ont, par ces présentes, vendu en
s'obligeant conjointement et solidairement entre
eux à toutes garanties de fait et de droit:

A Monsieur Louis Paul André Maurice AUS-
CHITZKY, courtier en vins et Madame Marie Donatine
Pétronille Léontine Flincy, sans profession, son
épouse qu'il autorise demeurant ensemble à Bordeaux
rue Ferrère N°36, à ce présents et qui acceptent:

Nés savoir:

"M. Auschitzky à Bordeaux le neuf
"août mil huit cent soixante cinq,

"Et Madame Auschitzky en la même ville
"le quatorze juin mil huit cent soixante
"et onze"

Les immeubles dont la désignation suit:

DESIGNATION

Une villa avec dépendances dénommée "Les
Hirondelles" sise au lieu du Grand Piquey commune
de la Teste de Buch (Gironde) consistant en villa
proprement dite, petit chalet et dépendances et ter-
rain les entourant.

Le tout détaché d'un plus grand ensemble
d'une contenance garantie de deux hectares.

Confrontant du Nord en ligne droite sur
une longueur de cent six mètres cinquante centimè-
tres environ à une route projetée en cours d'établisse-
ment par les soins du Département de la Gironde,
de la commune de la Teste et de l'Etat.

Du Sud: au terrain appartenant au domaine
maritime situé en bordure du bassin d'Arcachon,
par une ligne brisée de quatre vingt douze mètres
environ.

de l'Est: au surplus des propriétés des

*et M. Blondin
not. Daniel Blondin*

[Handwritten signatures and initials]

[Handwritten signatures and initials]

[Handwritten signatures and initials]

fait / L.A. de l'Etat

~~vendeurs~~ par une ligne brisée d'une longueur totale de deux cent dix neuf mètres environ et suivant d'abord, côté bassin, une clôture en bois qui sera mitoyenne, et ensuite, à partir d'un petit ponceau existant un fossé appartenant ~~aux vendeurs~~ qui, du fait de la présente vente se trouvera mitoyen.

Et enfin de l'Ouest par une ligne droite de cent quatre vingt onze mètres environ et ensuite par une autre ligne droite de sept mètres environ formant pan coupé avec la route projetée, ~~au surplus de la propriété des vendeurs.~~

Telles au surplus que les constructions et le terrain dont il s'agit s'étendent poursuivent et comportent actuellement; avec leurs aisances et dépendances et sans exception ni réserve.

Explication étant donnée que les clôtures qu'il pourra plaire à l'acquéreur d'édifier en dehors de celles existant déjà sur les limites de ce qui lui est présentement vendu, demeureront à sa charge exclusive, sans que les vendeurs aient à y participer.

Tels au surplus que les constructions et le terrain dont il s'agit sont figurés en un plan annexé sous les lettres A.B.C.D.E.F.

Etant précisé:

1°- Que sur ledit plan les emplacements des constructions sont figurés à titre indicatif et ne sont pas situées rigoureusement à l'échelle.

2°- Que les longueurs indiquées pour le périmètre sont approximatives, étant donné l'imprécision de la limite du Domaine maritime.

Les limites indiquées au plan seront précisées par un bornage exécuté dans un délai de deux mois à compter de ce jour et sans autres formalités. Etant précisé que la limite Ouest devra de toute façon passer à un mètre à l'Ouest du poteau Ouest du portail, indiqué au plan.

Et étant précisé, en outre, que jusqu'au moment où la voie en cours d'exécution sera livrée à la circulation publique, l'acquéreur supportera sur l'ilot de deux hectares objet de la présente acquisition par lui, tous droits de passage pouvant bénéficier à des tiers et à l'Etat sur les ~~autres~~ sentiers existant dans la partie Nord dudit ilot. Et que lui-même aura mêmes droits de passage sur les autres propriétés de M. André Lesca, situées dans la direction Est de l'ilot présentement vendu, pour aboutir à la route de Lège à Piquey dont la voie en construction constituera le prolongement.

dans chemins

L.A. de l'Etat

Elles

L.A.

L'acquéreur devra faire par acte faire son affaire personnelle de tous droits de passage qui pourraient être existants au profit de l'Etat même après l'ouverture de la voie en cours d'exécution.

EE 73885



— Origine de Propriété —

A) Ledite villa et un hectare de terrain l'entourant appartenant en propre à Monsieur André Lesca pour lui avoir été attribués en pleine propriété avec d'autres et sans soulte à sa charge, aux termes d'un acte dressé par Me Blondeau notaire à Bordeaux, le vingt deux mars mil neuf cent vingt neuf; ledit acte contenant partage entre:

- 1°- M. André Lesca comparant;
- 2°- Madame Jeanne Marie Louise Berthe Antoinette Lesca, sans profession, épouse de M. André Bosselut négociant en vins, demeurant ensemble à Bordeaux, rue de Tauzia N°42,
- 3°- Mademoiselle Jeanne Marie Antoinette Lesca, sans profession, célibataire majeure, demeurant à La Teste de Buch (Gironde)
- 4°- Et Madame Denise Jeanne Gabrielle Marie Antoinette Lesca, sans profession, épouse de M. Marie Jean Joseph Antoine Robert Loustau, Ingénieur civil des Mines, demeurant ensemble à Paris rue Donizetti N°6,

De partie des biens dépendant de la succession de leur tante Madame Marie en famille Berthe Lesca, en son vivant sans profession, veuve de M. Michel Merancé, en famille Gabriel Rolland, demeurant à Bordeaux cours de l'Intendance N°6.

Madame Rolland décédée en son domicile sus indiqué le dix sept juillet mil neuf cent vingt huit, sans laisser d'héritier à réserve après avoir institué pour ses légataires universels: M. André Lesca, Madame Bosselut, Mlle Lesca, et Madame Loustau sus nommés aux termes de son testament olographe en date à Bordeaux du quatre mars, ouvert mil neuf cent vingt six, ouvert et décrit judiciairement et déposé au rang des minutes de Me Blondeau notaire sus-nommé le vingt huit juillet mil neuf cent vingt huit.

"ainsi que ces faits et qualités
"sont constatés dans un acte de notoriété
"dressé par Me Blondeau après le décès de
"Madame Rolland le neuf août mil neuf cent
"vingt huit"

Les consorts Lesca ont été envoyés en possession dudit legs universel suivant ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de la Gironde à Bordeaux le vingt neuf août mil neuf cent vingt huit dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Me Blondeau le vingt cinq

L'un des notaires soussignés
S. S.
M. S. S.
S. S.

S. S. S. S. S.

septembre suivant (1928)

Il a été déclaré dans ledit acte du vingt deux mars mil neuf cent vingt neuf:

Que M. et Madame Bosselut étaient mariés en premières nocés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts sans clause restrictive de la capacité civile de l'épouse ni obligation d'emploi ou de réemploi de ses biens propres aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Eymery notaire à Salles le quatre avril mil neuf cent vingt et un.

Que Madame Loustau était mariée en premières nocés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de La Teste le vingt sept décembre mil neuf cent vingt trois.

B)-Le surplus du terrain atenant à la villa "Les Hirondelles" et d'une superficie d'un hectare a été attribué à M. André Lesca, aux termes d'un acte de partage dressé par Me Blondeau notaire à Bordeaux, le premier avril mil neuf cent trente et un.

Ledit acte intervenu entre: M. André Lesca comparant, Madame Bosselut, Mlle Lesca et Madame Loustau sus-nommés et contenant et contenant partage entre eux du restant du Domaine de Piquey dépendant de la succession de Madame Rolland sus-nommée et dont avait fait partie originairement la villa des Hirondelles et l'hectare de terrain plus haut indiqués.

Cette attribution a eu lieu à charge pour M. André Lesca d'une scoulte de sept francs soixante douze centimes quittancée audit acte.

Attendu sa nature, ledit acte faisant cesser l'indivision n'a pas été transcrit.

Il a été fait à cet acte du premier avril mil neuf cent trente et un les mêmes déclarations concernant les régimes matrimoniaux de Madame Bosselut et de Madame Loustau, qu'à l'acte de partage partiel du vingt deux mars mil neuf cent vingt neuf.

ORIGINE ANTERIEURE

A)-La villa des Hirondelles et les deux hectares de terrain qui l'entourent dépendaient antérieurement ainsi qu'il a été dit du domaine du Piquey dont Madame Rolland sus-nommée, s'était rendu adjudicataire en remploi de deniers à elle propres, à la barre des criées du Tribunal civil de Bordeaux, suivant jugement du quinze avril mil neuf cent treize sous le nom de Me Despujol, avoué près ledit tribunal qui lui a passé déclaration de

EE 73890



command le surlendemain et ce moyennant le prix de cent cinquante mille francs outre les charges de l'enchère.

La vente dudit domaine était poursuivie par voie de licitation à ladite audience à la requête de: 1°- Madame Rolland; 2°) de M. Rolland pour autorisation maritale et en qualité de subrogé tuteur de Mesdemoiselles Marie Berthe, Jeanne et Denise Jeanne Lesca; 3°) de M. Pierre Joseph Lesca 4°) et de M. JeanAndré Lesca, ces deux derniers demeurant à La Teste.

Contradictoirement avec:

Madame Jeanne Henriette Charlotte Feangas, veuve de M. Pierre Arthur Lesca, demeurant à La Teste, mère des mineures sus-nommées.

Et Monsieur Pierre Rataboul, propriétaire demeurant à Bordeaux rue Neuve N°36, pris en qualité de tuteur ad hoc desdites mineures.

Pour parvenir au règlement notamment des successions de M. Frédérick Lesca et de Madame Moullets son épouse père et mère de Madame Rolland et de M. Arthur Lesca.

Attendu sa nature de licitation faisant cesser l'indivision, le jugement d'adjudication sus-indiqué ne paraît pas avoir été transcrit.

Suivant état liquidatif dressé par Me Rymer, alors notaire à Salles, le dix neuf octobre mil neuf cent vingt, commis à cet effet par jugement rendu par le tribunal civil de Bordeaux le dix huit février mil neuf cent treize, il a été procédé entre Madame Rolland et les enfants de M. Arthur Lesca sus-nommés, à diverses opérations de liquidation et de partage.

Dans ledit état liquidatif, le prix d'adjudication du domaine du Piquay a été décompté ainsi qu'il suit sous la treizième observation:

Prix d'adjudication cent cinquante mille francs ci	150.000
Frais en déduction; trois cent six francs quatre vingt sept centimes ci	306 87
Reste: cent quarante neuf mille six cent quatre vingt treize francs treize centimes ci	149.693 13
Dont moitié revenant à la succession Arthur Lesca est de:	1/2
Soixante quatorze mille huit cent quarante six francs cinquante six centimes ci	74.846 56

Etant ici expliqué que Madame Rolland était alors avec les représentants de M. Arthur Lesca son frère, seule

J. M. g. A. C. M. S. L.

ad success

héritière de M. et Madame Frédéric Lesca-Mouliets leurs père et que le domaine de Piquey dépendait de la communauté Lesca Mouliets.

Qu'en conséquence dans ledit état liquidatif il n'a été tenu compte que de la moitié du prix dudit domaine revenant à la succession de M. Arthur Lesca, le prix de l'autre moitié s'étant éteint par confusion sur la tête de Madame Rolland.

La moitié dudit prix revenant à la succession de M. Arthur Lesca a été décomptée ainsi qu'il suit sous l'article six de la masse active de ladite succession.

Article 6.-Prix D'adjudication Veuve Rolland

La somme principale de soixante quatorze mille huit cent quarante six francs cinquante six centimes due par Madame Rolland pour moitié du prix net du domaine du Piquey dont elle s'est rendue adjudicataire à l'audience du quinze avril mil neuf cent treize (Treizième observation) ci . . .

74.846 56

Intérêts à cinq pour cent du jour de l'adjudication au trente juin mil neuf cent vingt: vingt six mille six cent quatre vingt dix neuf francs quatre vingt quatorze centimes ci . . .

26.699 94

Ensemble capital et intérêts: cent un mille cinq cent quarante six francs cinquante centimes ci . . .

101.546 50

Laquelle somme a été entièrement affectée à l'acquit du passif.

Cet état liquidatif a été homologué purement et simplement par jugement du Tribunal civil de Bordeaux en date du seize février mil neuf cent vingt et un.

En fin de l'état liquidatif sus-énoncé tous pouvoirs ont été donnés à Madame Arthur Lesca à l'effet de recevoir toutes sommes et créances affectées à l'acquit du passif et des frais etc. . . donner quittances de toutes sommes reçues, faire mainlevée avec désistement de privilège, hypothèque action résolutoire en folle enchère et autres droits réels quelconques et consentir la radiation de toute inscriptions d'office ou autres.

B)-Suivant acte dressé par Me Blondeau notaire sus-nommé le vingt deux juin mil neuf cent vingt et un, Madame Rolland a versé une somme de cinquante mille francs à valoir sur le solde de son prix d'adjudication (à concurrence de dix neuf mille sept cent quatre vingt douze francs cinquante quatre centimes sur le capital et le surplus pour les intérêts échus) à Madame Arthur Lesca qui lui en a

donné quittance et a consenti à due concurrence mainlevée de toutes inscriptions qui auraient pu être prises pour sûreté du paiement du prix d'adjudication susindiqué.

C) - Quant au solde dudit prix, les co-partageants ont déclaré dans l'acte sus-énoncé du vingt deux mars mil neuf cent vingt neuf, qu'il était à leur connaissance que Madame Rolland s'en était entièrement libérée.

ENTREE EN JOUISSANCE

Au moyen des présentes, M. et Madame Auschitzky acquéreurs jouiront et disposeront des immeubles vendus comme de chose leur appartenant en pleine propriété à compter de ce jour, M. et Madame Lesca leur cédant à cet effet tous leurs droits et actions sans aucune exception ni réserve.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente est faite sous les charges et conditions suivantes que les acquéreurs s'obligent à exécuter, savoir:

1° - Ils prendront les immeubles présentement vendus dans leur état actuel sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ni à aucune diminution du prix ci-après fixé soit pour une cause de mauvais état du sol ou des constructions, soit pour vices de construction apparents ou cachés ou pour erreur dans la désignation.

2° - Ils supporteront les servitudes passives de toute nature qui peuvent grever les immeubles vendus sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, le tout s'il en existe à leurs risques et périls sans recours contre les vendeurs et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi comme aussi sans qu'elle puisse nuire aux droits résultant en faveur des acquéreurs de la loi du vingt trois mars 1855.

M. et Madame Lesca déclarent à ce sujet que les immeubles vendus ne sont à leur connaissance grevés d'aucune autre servitude que celles indiquées ci-dessus après la désignation desdits immeubles.

Il est expressément convenu que les immeubles présentement vendus et ceux qui leur sont contigus restant la propriété des vendeurs n'auront à eux sur les autres aucune servitude à titre de destination de père de famille ou à tout autre titre.

3° -

M. Lesca *L. A. Lesca* *M. Lesca* *M. Lesca*

*faisant partie
d'une somme de
deux cent cinquante
mille francs.*

*L. A.
M. S. L.*

*accident bonne et
valable.*

*L. A.
M. S. L.*

*mais qui le sera avant
ou en même temps que les
présentes.*

*L. A.
M. S. L.*

3°- Ils continueront au lieu et place des vendeurs toutes polices d'assurances contre l'incendie des bâtiments et constructions compris dans la présente vente, spécialement celle contractée avec la compagnie ~~La Providence~~ dont le siège est à Paris rue de la Victoire N. 56 suivant police N. 82399 de l'agence de Bordeaux en date du quatorzième avril mil neuf cent vingt-sept, modifiée par avenant du sixième mai mil neuf cent vingt-sept, dont ils feront opérer la mutation à leur nom dans le délai prescrit; ils maintiendront et au besoin renouvelleront cette assurance jusqu'au paiement intégral de la somme empruntée à Monsieur Dutreix, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, et en acquitteront les primes et cotisations à leurs échéances à compter du jour de l'entrée en jouissance et justifieront au tout susdit M. Dutreix à toute réquisition de sa part.

4°- Ils acquitteront à compter du premier janvier prochain (1933) les impôts, contributions et charges de toute nature auxquels les immeubles vendus peuvent et pourront être assujettis.

~~Plus aucun accord entre les parties tous
prorogés de payer que M. Auschitzky avait pu payer
à l'avance restant acquie à M. et Madame André Lesca
et se compensent à forfait avec tous prorogés
d'impôt foncier pour l'année mil neuf cent trente
deux qui auraient pu incomber à M. et Madame Auschitzky,
lesquels n'auront aucune part à supporter dans
les impôts de ladite année.~~

5°- Ils paieront tous les frais, droits et honoraires des présentes y compris le coût de la grosse à délivrer à M. Dutreix ci-après nommé.

PRIX

Cette vente est consentie et acceptée, en outre, moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs que M. et Madame Auschitzky ont payé à l'instant même en billets de la Banque de France comptés et délivrés à la vue des notaires soussignés à M. et Madame Lesca qui le reconnaissent et leur en donnent quittance, sauf l'effet de la subrogation qui va suivre.

M. et Madame Auschitzky déclarent que ladite somme de deux cent cinquante mille francs présentement payée par eux provient de pareille somme par eux empruntée de M. Jean Baptiste Paul Dutreix, propriétaire, demeurant à Bordeaux boulevard du Président Wilson N°262, suivant obligation passée un instant avant les présentes devant le notaire soussigné. ~~M. J. Jandron et Alphonse, notaires soussignés, ont encreu enregistré~~ ils font cette déclaration pour satisfai-

de deux cent vingt-cinq mille francs
L. A.
M. Maupain
S. P.

re à l'engagement par eux pris en ladite obligation afin que ledit M. Dutreix soit subrogé dans tous les droits, action résolutoire et privilège de vendeur sur les immeubles présentement vendus, notamment dans l'inscription l'effet de l'inscription d'office qui sera prise lors de la transcription des présentes.

Cette subrogation qui s'opère légalement en vertu des articles 1250 paragraphe deuxième et 2103 paragraphe deuxième du code civil est, au surplus, consentie en tant que de besoin par M. et Madame Lesca au profit de M. Dutreix sus-nommé mais sans garantie aucune, restitution de deniers de sa part, ni recours quelconque.

Sur ladite somme de deux cent cinquante mille francs, au consentement des acquéreurs, M. et Madame Lesca viennent de retirer à l'instant même celle de vingt-cinq mille francs qui est destinée à être versée immédiatement à concurrence de vingt et un mille cinq cents francs à la Société Bernheim Frères et Fils ou à son administrateur M. Pierre Lorient, 18 rue Esprit des Lois à Bordeaux à titre de commission et rémunération de ses peines et soins à l'occasion de la présente vente et à concurrence de trois mille cinq cents francs à Monsieur P. Baure métreur vérificateur demeurant à Arcachon (Gironde) avenue Lamartine, également à titre de commission à l'occasion de ladite vente.

CONSTITUTION DE SEQUESTRE

Monsieur et Madame Lesca, et Monsieur et Madame Auschitzky conviennent en raison de ce que le prix de la présente vente a été payé avant l'accomplissement des formalités hypothécaires de constituer Monsieur Pierre Maupain, clerc de notaire, demeurant à Bordeaux 23 rue Lecocq,

à ce présent et intervenant qui accepte, sequestre de la somme de deux cent vingt-cinq mille francs, formant la partie disponible du prix de vente après prélèvement de la somme de vingt-cinq mille francs dont il est question ci-dessus, laquelle somme lui a été immédiatement remise ainsi que M. Maupain le reconnaît.

M. Maupain restera dépositaire de cette somme jusqu'après l'accomplissement des formalités hypothécaires.

Il ne la remettra aux vendeurs que sur la justification qu'il n'existera aucune inscription de privilège ou d'hypothèque sur les immeubles vendus ou encore sur le rapport des mainlevées et certificats de radiation des inscriptions qui pourraient grever

M. S. P. L. A. Maupain

lesdits immeubles.

Cette somme demeure affectée par privilège à titre de gage et nantissement à la garantie que d'ont M. et Madame Lesca de rapporter ces justifications, mainlevées et certificats de radiation.

En conséquence elle garantira M. et Madame Auschitzky et tous créanciers inscrits dans les termes des articles 2073 et suivants du code civil contre l'effet de tous troubles, dangers et évictions quelconques qui pourraient résulter de toutes oppositions et de l'accomplissement des formalités hypothécaires.

Enfin il demeure encore convenu que les fonds ainsi déposés à M. Maupain sus-nommé pourront être employés par lui au rapport des justifications promises plus haut.

Il sera donné décharge au sequestre par acte authentique qui contiendra le compte rendu des formalités hypothécaires.

Si après les formalités de transcription, les créanciers inscrits ne se mettaient pas d'accord sur la distribution du prix et qu'un ordre ou une contribution soient nécessaires, M. Maupain devrait aussitôt l'ouverture de l'ordre ou de la contribution déposer les fonds dont il est sequestre à la Caisse des Dépôts et Consignations avec l'affectation indiquée plus haut, ce qui opérerait sa décharge.

TRANSPORT D'INDEMNITE D'ASSURANCE

En cas d'incendie total ou partiel des bâtiments et constructions compris dans la présente vente avant que M. et Madame Auschitzky ne soient libérés complètement envers M. Dutreix, ce dernier exercera sur l'indemnité allouée par la Compagnie d'assurance les droits résultant au profit des créanciers privilégiés ou hypothécaires de la loi du 19 février 1889; par suite M. et Madame Auschitzky cèdent, délèguent et transportent au profit dudit M. Dutreix somme égale au prix de la présente vente en principal, intérêts et accessoires, à prendre par préférence et antériorité à eux-mêmes et à tous futurs cessionnaires, dans le montant de l'indemnité dont il s'agit. Pour le cessionnaire toucher et recevoir cette indemnité directement et sur ses simples quittances hors la présence et sans le concours de M. et Madame Auschitzky.

Notification des présentes avec opposition au paiement de l'indemnité sera faite à ladite compagnie d'assurance aux frais de M. et Madame Auschitzky.

FORMALITES HYPOTHECAIRES

Les acquéreurs feront transcrire une expédition des présentes au troisième bureau des hypothèques de Bordeaux et remplir si bon leur semble les formalités prescrites par la loi pour la purge des hypothèques légales, le tout à leurs frais.

Et si lors ou par suite de l'accomplissement de ces formalités ou seulement de l'une d'elles il y a ou survient des inscriptions sur les immeubles ci-dessus désignés les vendeurs seront tenus d'en rapporter à leurs frais et à première demande des acquéreurs, les mainlevées et certificats de radiation.

RENONCIATION A HYPOTHEQUE LEGALE

Comme conséquence de son concours solidaire à la présente vente, Madame Lesca de son mari autorisée, déclare renoncer expressément et ~~et extintivement~~ en faveur des acquéreurs au bénéfice de son hypothèque légale contre son mari sur les immeubles vendus et ce tant au point de vue du droit de suite sur lesdits immeubles que du droit de préférence sur le prix de la présente vente, voulant et entendant que cette renonciation vaille purge de ladite hypothèque légale.

ETAT CIVIL

Monsieur et Madame Lesca déclarent qu'ils sont l'un et l'autre mariés en premières nocces sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts sans clause restrictive de la capacité civile de l'épouse aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Labat alors notaire à Audenge le huit avril mil neuf cent dix huit.

Et qu'ils n'exercent et n'ont jamais exercé de fonctions emportant hypothèque légale non plus que Madame veuve Rolland leur tante sus-nommée.

TIERCES

Les acquéreurs s'obligent à remettre à leurs frais à M. et Madame Auschitzky:

1ent- Un extrait de l'acte de partage du vingt deux mars mil neuf cent vingt neuf, ci-dessus analysé.

2ent- Une expédition du testament olographe précité de Madame Rolland déposé au rang des minutes de Me Blondeau le vingt huit juillet mil neuf cent vingt huit;

3ent- Une expédition de l'acte de notoriété précité dressé après le décès de ladite dame le neuf août mil neuf cent vingt huit;

4ent- Un extrait de l'envoi en possession

M. J. L. A. U. V. S. L.

précité déposé au rang des minutes de Me Blondeau le vingt cinq septembre mil neuf cent vingt huit.

5ent- Et un extrait de la quittance ci-dessus relatée reçue par le même notaire le vingt deux juin mil neuf cent vingt et un.

Les acquéreurs sont subrogés dans tous les droits des vendeurs pour se faire délivrer, mais à leurs frais, tous autres extraits ou expéditions qui leur seraient utiles.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives sus-indiquées.

LECTURE DES LOIS

Avant de clore et conformément à la loi Landeroin l'un des notaires soussignés a donné lecture aux parties qui le reconnaissent des articles 12 et 13 de la loi du 23 août 1871, de l'article 7 de la loi du vingt sept février 1912, des articles 7 & 8 de la loi du 18 avril 1918 et de l'article 366 du code pénal.

Et les notaires soussignés affirment qu'à leur connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre lettre portant augmentation du prix ci-dessus fixé.

Chacune des parties a ensuite affirmé sérieusement aux notaires soussignés sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918 que le présent acte exprime bien l'intégralité du prix convenu.

DONT ACTE

Fait et passé à Bordeaux

En l'étude de Me Landeroin l'un des notaires soussignés

L'An mil neuf cent trente deux

Le vingt sept juillet

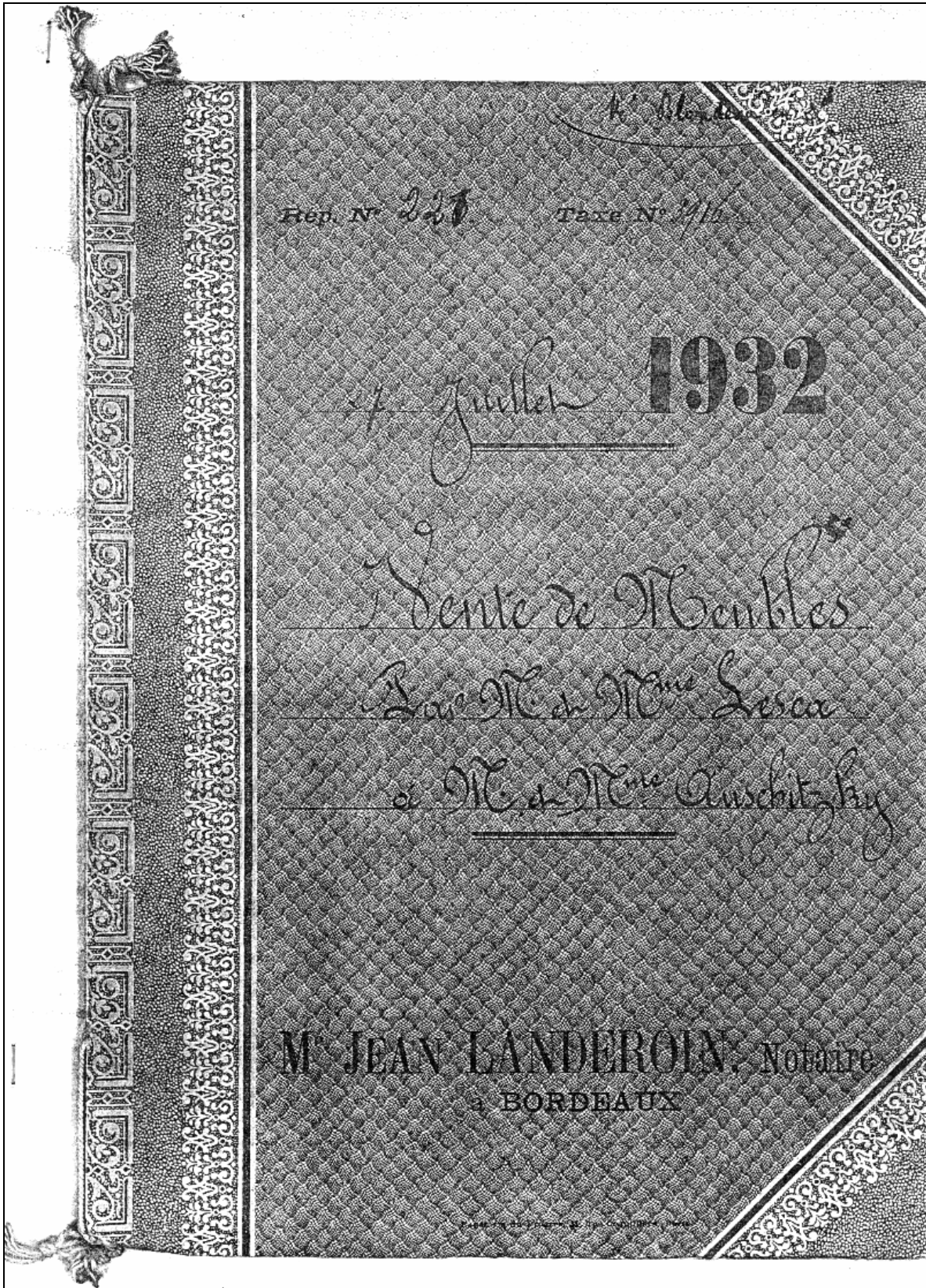
Après lecture faite les comparants ont signé avec Mes Landeroin et Blondeau notaires.

12^m
30000
7100
125 - vingt sept mille sept cent
371250
30 000 }
7 500 } 37 500 }
22,50 }
L. A. C. L. M.
N. N. N. N. N. N.

Trente sept mille sept cent vingt cinq francs cinquante centimes

*Reçu fait à la
tiré et vingt quatre
noté comme nul.*

*L. A.
C. L. M.
M. N. N. N. N. N.
L. Auschitzky
M. N. N. N. N. N.
M. N. N. N. N. N.
M. N. N. N. N. N.*



KS 08831

E 8589

PARDEVANT Me Jean LANDERGIN notaire à Bordeaux sousigné.

UNE COMPARU :

Monsieur Jean Marie André LESCA propriétaire et Madame Louise Germaine PALOC sans profession, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à la Teste de Buch (Gironde) place Thiers.

Lesquels ont par ces présentes vendu en s'obligeant solidairement entre eux à toutes les garanties de droit

à Monsieur Louis Paul André Maurice AUSCHITZKY courtier en vins, et Madame Marie Donatine Petronille Léontine FLINOY sans profession son épouse qu'il autorise demeurant ensemble à Bordeaux rue Ferrère N° 36, à ce présents et qui acceptent .

Les meubles désignés et estimés article par article dans un état ci joint qui est demeuré annexé aux présentes après mention .

Les meubles énumérés dans le dit état se trouvent actuellement dans une villa dénommée " Les Hirondelles " sise au lieu du " Grand Piquey" commune de la Teste de Buch (Gironde) .

Ainsi que ces meubles existent sans exception ni réserve et sans garantie de leur bon ou mauvais état .

Monsieur et Madame AUSCHITZKY jouiront et disposeront de tous les dits objets comme de chose leur appartenant en pleine propriété à compter de ce jour, ils s'en reconnaissent dès maintenant en possession .

La présente vente est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de CINQUANTE MILLE FRANCS que Monsieur et Madame AUSCHITZKY ont payé à l'instant même en bonne monnaie du cours et billets de la Banque de France, comptés et délivrés à la vue du notaire, sousigné, aux vendeurs qui le reconnaissent et leur en accordent bonne et valable quittance .

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives sus indiquées .

DONT ACTE

Fait et passé à Bordeaux

L'AN MIL NEUF CENT TRENTE DEUX

Le vingt sept juillet

Et après lecture les comparants ont signé avec les notaires .

Handwritten signatures: L. Auschitzky, Germaine Lesca, and others.

Vertical column of handwritten notes and numbers on the right side of the document, including 'sans', 'es', '20', '100', '50', '20', '6325'.

6325

INVENTAIRE
du mobilier garnissant la villa E E 85893
des " HIRONDELLES " à la TESTE de BUCH



SALON

Une table estimée <i>cinquante francs</i>	25
Une table à jeu estimée <i>cinquante francs</i>	25
Un canapé estimé	
Six fauteuils, quatre chaises estimés	
Une table à thé estimée	50
Un guéridon estimé <i>cinquante francs</i>	50
Une bibliothèque et livres estimés <i>deux mille francs</i>	2.000
Une console estimée <i>vingt cinq francs</i>	25
Un tabouret tapisserie estimé <i>trente francs</i>	30
Un écran estimé <i>cinquante francs</i>	50
Une lampe à pied estimée <i>vingt francs</i>	20
Deux colonnes estimées <i>trente francs</i>	30
Un tabouret de piano estimé <i>trente francs</i>	30
Un casier à musique estimé <i>deux cents francs</i>	200
Sept tableaux estimés <i>vingt francs</i>	280
Deux appliques estimées <i>vingt francs</i>	40
Deux glaces estimées <i>deux cents francs</i>	400
Trois sujets estimés <i>quarante francs</i>	120
Un cache pot bronze estimé <i>vingt francs</i>	20
Deux vases Delft et socles estimés <i>deux cents francs</i>	200
Deux chandeliers cuivre estimés <i>trente francs</i>	60
Un vase empire estimé <i>trente francs</i>	30
Trois lampes estimées <i>cinquante francs</i>	150
Un petit sujet biscuit estimé <i>vingt francs</i>	20
Un petit pot fleuri (obréché) estimé <i>vingt francs</i>	20
Un bibelot chinois estimé <i>deux francs</i>	2
Une boîte estimée <i>vingt francs</i>	20
Un grand vase cornet estimé <i>deux francs</i>	2
Un cache pot cuivre estimé <i>deux francs</i>	2
Une cendrier estimé <i>vingt francs</i>	20
Une assiette estimée <i>deux francs</i>	2
Un porte allumettes estimé <i>deux francs</i>	2
Garniture de foyer estimée <i>deux cents francs</i>	200

PETITE SALLE A MANGER

Une table estimée <i>vingt francs</i>	20
Six chaises estimées <i>trois cents francs</i>	600
Un buffet vitré estimé <i>sept cents francs</i>	700
Un buffet bas estimé <i>vingt francs</i>	20
Une table desserte <i>repla</i> estimée <i>vingt francs</i>	20
Un sujet estimé <i>deux francs</i>	2
Deux lampes estimées <i>vingt francs</i>	40
Deux vases (recollés) estimés <i>vingt francs</i>	40
Une suspension estimée <i>trois cents francs</i>	300
Deux flambeaux de jardin estimés <i>cinquante francs</i>	100
Un vase estimé <i>vingt francs</i>	20

L. A. *ing* Reporter *JK* *SL*

*Chaque article à la limite d'un article de vente mobilière
avec valeur A. R. et...
Avec valeur, inscriptions et...
toute chose.*

L. A. ing

		Report	698
		Cinq plateaux estimés <i>deux cents francs</i>	100
		Deux grande plate metal (au mur) estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Trente cinq assiettes (au mur) estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Six plats (au mur) estimés <i>deux cents francs</i>	100
		Un cache pot estimé <i>deux francs</i>	2
		Une glace estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Garniture de cheminée estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Deux bibelots cuivres estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Une natte estimée <i>deux cents francs</i>	200
		GRANDE SALLE A MANGER	
		Une table estimée <i>sept cents francs</i>	700
		Deux fauteuils estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Douze chaises estimées <i>deux cents francs</i>	240
		Un bahut breton estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Un buffet estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Une armoire estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Une petite table et tapis trous estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Une desserte estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Garniture de cheminée estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Table Louis XIII et tapis estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Une natte estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Une suspension estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Quatre grande plate (au mur) estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Un senovar estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Un plateau metal estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Deux cache pot enseignure estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Deux vases chinois estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Un sujet chinois estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Deux plateaux laque estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Un petit plateau metal estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Un porte assiette à gateaux estimé <i>deux cents francs</i>	200
		PETIT SALON	
		Un canapé estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Trois fauteuils estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Six chaises estimées <i>deux cents francs</i>	200
		Une grande table estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Deux tables à jeu estimées <i>deux cents francs</i>	200
		Quatre nattes estimées <i>deux cents francs</i>	200
		Une colonne estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Six tables estimées	200
		Deux vases cuivre estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Deux chandeliers metal estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Deux vases cristal estimés <i>deux cents francs</i>	200
		Un classeur estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Un plumier estimé <i>deux cents francs</i>	200
		Une lampe estimée <i>deux cents francs</i>	200
		Un lustre estimé <i>deux cents francs</i>	200
		A Reporter	
			7582

Un vase estimé
deux francs.
L.A. J.L.

Escalier
Une fontaine intérieure
Une table tapis estimée
deux cents francs
Huit assiettes au mur
estimées cinquante francs
Une table estimée de deux cents francs
Trois pots marbre
estimés quinze francs
Chaise d'enfant estimée
deux cents francs
Une lampe applique
deux cents francs
L.A. J.L.

L.A. J.L.

Report EE 85894-15882



CHAMBRE REZ DE CHAUSSEE

Une armoire estimée <i>cent quinze francs</i>	375
Une table de nuit estimée <i>cinquante francs</i>	70
Deux tables estimées <i>cinquante francs</i>	70
Un fauteuil estimé <i>cinquante francs</i>	50
Une commode bibliothèque et livres estimés <i>sept cent cinquante quatre francs</i>	264
Trois étagères estimées <i>quatre francs</i>	30
Quatre chaises estimées <i>cent dix francs</i>	120
Une chaise de nourrice et cousin estimés <i>vingt cinq francs</i>	25
Une table de lit estimée <i>cent francs</i>	100
Un crucifix estimé <i>vingt francs</i>	50
Une fourneau estimé <i>vingt francs</i>	50
Une vierge estimée <i>quarante francs</i>	40

CABINET DE TOILETTE

Un lavabo estimé <i>cinquante quinze francs</i>	75
Une glace estimée <i>cinquante francs</i>	30
Une baignoire et son chauffe bain estimés <i>six cents francs</i>	600
Une armoire estimée <i>cinquante francs</i>	50
Cinq chaises estimées <i>cent francs</i>	100
Un fourneau estimé <i>cent francs</i>	100
Un buffet estimé <i>cent francs</i>	100
Une étagère estimée <i>deux francs</i>	2
Un pot email estimé <i>vingt francs</i>	5
Deux pots faïence estimés <i>quarante francs</i>	25
Quatre porte manteaux estimés <i>deux francs</i>	70
Une natte estimée <i>deux francs</i>	22
Deux porte serviettes estimés <i>quarante francs</i>	15
Un paravent estimé <i>vingt francs</i>	20
Un guéridon estimé <i>vingt francs</i>	20

VERANDA

Un canapé estimé <i>cinquante francs</i>	50
Deux fauteuils estimés <i>cinquante francs</i>	95
Deux chaises estimées <i>vingt francs</i>	20
Deux tables estimées <i>cinquante francs</i>	50
Un billard d'enfant estimé <i>cent francs</i>	100
Un vase estimé <i>deux francs</i>	10
Deux pliants estimés <i>vingt francs</i>	5

OFFICE

Un buffet estimé <i>cent cinquante francs</i>	150
Une encornure estimée <i>cinquante francs</i>	50
Cinq plateaux estimés <i>cinquante francs</i>	50

GALERIE (devant)

Quatre bancs estimés <i>vingt cinq francs</i>	25
Cinq tables fer estimées <i>quarante francs</i>	40

S.L. L.A. W. Reporter

19350

	Report		
Deux cache pot, deux assiettes estimés <i>vingt francs</i>	20	3409	
Un vide poche estimé <i>deux francs</i>	2		
Un petit sujet estimé <i>deux francs</i>	2		
Un petit vase estimé <i>deux francs</i>	2		
Un encrier estimé <i>deux francs</i>	2		
Un voile de fauteuil estimé <i>vingt francs</i>	20		
Un coussin estimé <i>deux francs</i>	2		
Deux nattes estimées <i>quarante francs</i>	40		
Un crucifix, une vierge estimés <i>deux francs</i>	2		
Deux dessus de table de nuit estimés <i>vingt francs</i>	20		
Un porte chapeaux estimé <i>vingt francs</i>	20		
Un oreiller estimé <i>vingt francs</i>	20		
une glace estimée <i>deux cents francs</i>	200		
CABINET DE TOILETTE CHAMBRE ROSE			
(A DEUX LITS - (DEVANT))			
Un lavabo estimé <i>deux cents francs</i>	200		
Deux chaises estimées <i>vingt cinq francs</i>	25		
Un bidet estimé <i>vingt francs</i>	15		
Une glace estimée <i>quarante francs</i>	40		
Un porte manteaux estimé <i>deux francs</i>	20		
Un bain de pieds, deux verres, deux flacons estimés <i>vingt francs</i>	20		
CABINET DE TOILETTE CHAMBRE A DEUX LITS			
(au dessus du salon)			
Un lavabo estimé <i>deux cents francs</i>	200		
Une glace estimée <i>vingt francs</i>	20		
Deux étagères estimées <i>vingt francs</i>	15		
Deux porte manteaux estimés <i>vingt francs</i>	15		
Un tapis estimé <i>deux francs</i>	20		
Deux chaises estimées <i>deux francs</i>	30		
Un bain de pieds, un bidet, deux verres, trois flacons, (deux bouchons) estimés <i>vingt francs</i>	30		
CHAMBRE DE BONNE (derrière les W.C.)			
Un lit estimé <i>vingt francs</i>	20		
Une table et garniture de toilette (cuvette émail, pot émail, cuvette, seau émail, bain de pieds) estimés <i>vingt francs</i>	30		
Une commode estimée <i>deux cents francs</i>	200		
Une chaise estimée <i>vingt francs</i>	15		
Une table de nuit et vase (ébréché) estimé <i>vingt francs</i>	20		
CHAMBRE DE BONNE A UN LIT			
Un lit estimé <i>vingt francs</i>	20		
Une armoire à glace estimée <i>deux cents francs</i>	200		
Un lavabo et garniture de lavabo (cuvette et pot à eau, un verre, un seau émail, deux porte savon une cuvette émail estimé <i>vingt francs</i>)	20		
		3805	

	38015
Report	
Un porte serviettes estimé <i>deux francs</i>	20
Une table dessus étoffe estimée <i>vingt francs</i>	30
Trois chaises estimées <i>passant cinq francs</i>	45
Un tab. estimé <i>vingt francs</i>	30
Un porte manteaux estimé <i>quatre francs</i>	15
Un crucifix estimé <i>vingt francs</i>	25
Une natte estimée <i>quatre francs</i>	15
Une table de nuit et un vase de nuit estimés <i>quatre francs</i>	50
<u>CHAMBRE A-DEUX LITS DE FER</u>	
Deux lits, couvertures et dessus estimés <i>quatre francs</i>	700
Une armoire estimée <i>huit cents francs</i>	800
Un lavabo et garniture de lavabo (une cuvette et pot à eau deux porte savon, deux flacons estimés <i>cent cinquante francs</i>	150
Deux chaises estimées <i>vingt francs</i>	35
Deux porte manteaux estimés <i>vingt francs</i>	20
Deux tables de nuit et vases estimés <i>cent francs</i>	400
Un bougeoir estimé <i>cinq francs</i>	5
Deux nattes estimées <i>vingt francs</i>	35
Une table, un bain de pieds, un seau, un broc (dépareillés) estimés <i>quatre francs</i>	60
Un porte serviettes estimé <i>deux francs</i>	20
Une glace estimée <i>quatre francs</i>	40
Deux tableaux estimés <i>quatre francs</i>	50
Un crucifix estimé <i>vingt francs</i>	30
<u>CHAMBRE DE BONNE (à l'escalier)</u>	
Un lit estimé <i>vingt francs</i>	500
Une table de nuit estimée <i>vingt francs</i>	50
Une chaise estimée <i>vingt francs</i>	20
Un petit buffet estimé <i>cent francs</i>	100
Un lavabo et garniture de lavabo (une cuvette pot à eau, deux porte savon, un verre estimés <i>cent cinquante francs</i>	150
Une glace estimée <i>quatre francs</i>	30
<u>CHAMBRE A UN LIT (chambre à bateaux)</u>	
Un lit, couvertures, dessus et oreiller estimés <i>sept cents francs</i>	700
Une armoire estimée <i>huit cents francs</i>	800
Une table de nuit et vase de nuit estimés <i>quatre francs</i>	50
Un dessus de table de nuit estimé <i>quatre francs</i>	15
Un fauteuil estimé <i>cent francs</i>	100
Une chaise estimée <i>vingt francs</i>	20
Une glace estimée <i>quatre francs</i>	95
Un porte serviettes estimé <i>deux francs</i>	20
Un lavabo et garniture de lavabo (cuvette, pot à eau, deux porte savon, deux bols, deux verres, deux flacons) estimés <i>cent cinquante francs</i>	150
Un bidet, seau et broc estimés <i>deux francs</i>	35
Report	43415
S.L. L.S. C.B. M.	

		Report	113415
<i>Grande</i> <i>L. A.</i> <i>Chap. J. L.</i>	Garniture de foyer estimée <i>cent francs</i>	400	
	Une table et un tapis estimés <i>deux cent cinquante francs</i>	75	
	Une pendule estimée <i>quarante francs</i>	40	
	Deux vases estimés <i>quatre francs</i>	30	
	Une lampe estimée <i>quatre francs</i>	15	
	Deux bougeoirs porcelaine estimés <i>deux francs</i>	40	
	Un bougeoir cuivre estimé <i>deux francs</i>	10	
	Deux tableaux estimés <i>soixante francs</i>	30	
	Un crucifix estimé <i>deux francs</i>	30	
	Un porte-manteaux estimé <i>quatre francs</i>	15	
Deux descentes de lit et un linoléum estimés <i>deux francs cinquante francs</i>	30		
INVENTAIRE - (VAISSELLE)			
GRANDE ARMOIRE DE LA SALLE A MANGER			
<i>Service</i>			
Soixante assiettes plates dont quatorze ébréchées estimées <i>soixante francs</i>	50		
Vingt deux assiettes creuses dont deux ébréchées estimées <i>vingt francs</i>	20		
Quarante sept assiettes à dessert dont six ébréchées estimées <i>quarante francs</i>	40		
Six plats ronds estimés <i>trois francs</i>	30		
Un plat creux ébréché estimé <i>vingt francs</i>	5		
Ving plats longs estimés <i>vingt-cinq francs</i>	25		
Un plat à poisson estimé <i>deux francs</i>	5		
Deux soupières (une ébréchée) estimées <i>vingt francs</i>	15		
Deux légumes estimés <i>deux francs</i>	10		
Trois saladiers estimés <i>vingt-cinq francs</i>	25		
Deux saucières estimées <i>vingt francs</i>	15		
Quatre ravieres estimés <i>vingt francs</i>	20		
Quatre assiettes à gateaux estimées <i>quatre francs</i>	15		
Un sucrier estimé <i>vingt francs</i>	15		
Dix huit assiettes à asperges estimées <i>vingt francs</i>	10		
Quatre ravieres forme bateau estimés <i>vingt francs</i>	20		
Deux ravieres verre estimés <i>deux francs</i>	70		
Un plat à asperges estimé <i>deux francs</i>	8		
Vingt deux rince-doigts estimés <i>soixante francs</i>	50		
Un pique fleurs (fendu) estimé <i>deux francs</i>	3		
Deux marmites estimées <i>vingt francs</i>	15		
Une corbeille à pain estimée <i>deux francs</i>	10		
Deux ramasse-miettes et une brosse estimés <i>soixante francs</i>	30		
Une corbeille vannierie estimée <i>vingt francs</i>	15		
Douze porte-couteau estimés <i>vingt-cinq francs</i>	25		
Dix huit petites marmites et leur couvercle estimés <i>soixante francs</i>	60		
Deux plateaux pour les petites marmites estimés <i>vingt francs</i>	15		
Seize coquetiers couleur estimés <i>trois-cinq francs</i>	35		
Six coquetiers breton estimés <i>vingt-cinq francs</i>	25		
Douze salières et deux pelles à sel estimées <i>soixante francs</i>	40		
A reporter			44574

Report		44574
Une cuillère à moutarde en verre estimée un franc		1
Une salière forme-oeuf estimée deux francs		2
Un sucrier estimé cinq francs		5
Sept pots en couleur estimés deux-cinq francs		25
Un pot forme canard estimé cinq francs		5
Douze assiettes à dessert couleur estimées quinze francs		15
Douze assiettes à gâteaux estimées vingt-cinq francs		25
Dix sept tasses à thé et dix sept soucoupes estimées cinquante francs		50
Quinze tasses à café et seize soucoupes estimées cinquante francs		50
Deux théières estimées vingt francs		20
Douze pots à crème et onze couvercles estimés trente-cinq francs		35
Quatre tasses à thé couleur estimées douze francs		12
Deux petites tasses fleuries estimées huit francs		8
Une chocolatière estimée dix francs		10
Deux carafes à anse estimées quinze francs		15
Un sucrier fleuri et son dessous estimé dix francs		10
Un compotier cristal estimé vingt-cinq francs		25
Deux assiettes cristal (à pied) estimées trente-cinq francs		35
Cinq assiettes cristal estimées cinquante francs		50
Deux sucriers cristal estimés cinquante francs		50
Un presse citron estimé cinq francs		5
Six carafes et bouchons estimés cinquante francs		50
Un plat à hors d'oeuvre porcelaine estimé quinze francs		15
Un plat à hors d'oeuvre cristal et métal estimé trente francs		30
Huit carafes différentes estimées quarante francs		40
Un confiturier deux compartiments estimé dix francs		10
Un confiturier un compartiment estimé dix francs		10
Un filtre estimé deux francs		2
Une marmite estimée dix francs		10
Un plat pour rafraîchir les fruits estimé dix francs		10
Un passe-thé estimé dix francs		10
Une jatte cristal estimée vingt francs		20
Une jatte (fendue) estimée dix francs		10
Un beurrier sans couverture estimé deux francs		2
BUFFET GRANDE-SALLE A MANGER		
Trois brocs à bière estimés quinze francs		15
Quatre carafons trois bouchons estimés quinze francs		30
à Reporter		45300

L. A. *[Signature]*

Report		46735
BUFFET DE L'OFFICE		
Une cafetière métal estimée	vingt francs	30
Un sucrier métal estimé	vingt cinq francs	25
Une théière métal estimée	vingt cinq francs	35
Une théière métal estimée	vingt cinq francs	35
Un sucrier métal estimé	vingt cinq francs	25
Une pince à sucre estimée	quinze francs	15
Une petite théière métal estimée	vingt cinq francs	25
Un pot à lait métal estimé	vingt francs	20
Un pot à lait métal (petit) estimé	quinze francs	15
Un sucrier métal petit estimé	quinze francs	15
Sept plateaux estimés	vingt francs	30
Une boîte à thé estimée	vingt francs	20
Une petite boîte estimée	quinze francs	15
Cinq coquetières estimées	vingt francs	75
Une petite soupière estimée	dix francs	10
Quatre jattes verre (deux ébréchées) estimées	vingt francs	20
Un sucrier bleu estimé	dix francs	10
Un broc à eau estimé	vingt francs	20
Trois ravers verre estimés	quinze francs	15
Un grand pot blanc estimé	vingt francs	25
Une soupière bleue estimée	vingt francs	20
Une soupière bleue (petite) estimée	quinze francs	15
Deux saucières estimées	vingt francs	20
Une petite soupière estimée	dix francs	10
Un saladier marron (fendu) estimée	dix francs	10
Deux plats à oeufs estimés	vingt francs	20
Une grande soupière estimée	vingt francs	20
Un légumier sans couverture estimé	quinze francs	15
Sept plats pour le four estimés	quarante francs	40
Quatre plats ronds (un fendu) estimés	vingt francs	30
Deux plats creux (un fendu) estimés	quinze francs	15
Quatre plats longs (deux fendus) estimés	vingt francs	20
Un porte pots à crème, dix pots, huit couvertures (encourage), estimés	vingt francs	50
Une lampe estimée	vingt francs	15
Cinq bougeoirs cuivre et bobèches estimés	vingt francs	30
CUISINE (Buffet)		
Six verres estimés	vingt francs	20
Deux verres estimés	vingt francs	2
Deux verres estimés	vingt francs	2
Un huillier cassé estimé	trois francs	3
Huit assiettes creuses (quatre ébréchées) estimées	vingt francs	15
Vingt trois assiettes diverses (mauvais état) estimées	vingt francs	23
Un petit plat estimé	vingt francs	5
Sept bols (cinq ébréchés) estimés	dix francs	12
Trois soupières (une ébréchée), un presse		47607
A Reporter		

EE 85896

Report

47607



purée, un hache viande estimés	vingt francs	58
Quatre pots émaillés estimés	cinque francs	70
Une casserole émaillée estimée	vingt francs	5
Une casserole aluminium estimée	vingt francs	5
Un carton à lait estimé	vingt francs	10
Quatre passoirs estimés	vingt francs	80
Cinq couvertures de casseroles estimées	vingt francs	20
Une casserole à asperges estimée	vingt francs	15
Deux pots fer blanc estimés	vingt francs	15
Quatre bougeoirs cuivre estimés	quarante francs	40
Deux lampes cuivre estimées	quarante francs	40
Deux lampes pétrole estimées	quarante francs	40
Une boîte à sel estimée	vingt francs	5
Deux chenets fer et cuivre estimés	vingt francs	30
Un moulin à café estimé	vingt francs	10
Un moulin à poivre estimé	vingt francs	10
une fontaine cuivre estimée	cent francs	100
Une pendule estimée	cent francs	100
Un classeur estimé	vingt francs	20
Quatre chaises estimées	vingt francs	80
Deux tables estimées	cent francs	100
Sept cuillères fer estimées	vingt francs	70
Huit fourchettes fer estimées	vingt francs	10
Cinq cuillères métal estimées	vingt francs	15
Six fourchettes métal estimées	vingt francs	5
Trois grands couteaux estimés	vingt francs	25
Un tire bouchons estimé	vingt francs	5
Deux petits couteaux estimés	vingt francs	5
Un couteau estimé	vingt francs	5
Un pilon estimé	vingt francs	5
Deux pots à soupe (usagés) estimés	vingt francs	10
Un grand faitout estimé	vingt francs	20
Un faitout moyen estimé	vingt francs	15
Un faitout petit estimé	vingt francs	10
Une coquille estimée	vingt francs	10
Trois casseroles terre estimées	vingt francs	10
Deux plats terre pour le four estimés	vingt francs	8
Un plat troué pour le poisson (fendu) es- timé	vingt francs	5
Un plat creux marron et blanc estimé	vingt francs	5
Deux bassines émaillées usagées estimées	vingt francs	10
Une petite terrine estimée	vingt francs	5
Un presse purée estimé	vingt francs	5
Deux entonnoirs émaillés estimés	vingt francs	6

L.A. d'ly Reporter

48609

486

Report

- Deux rapses estimées *une franc*
- Deux fouets estimés *deux franc*
- Un hachoir estimé *deux franc*
- Une planche estimée *de franc*
- Deux cuillères émaillées, un écumoir fer estimés *de franc*
- Une cuillère à sauce, fer estimée *quatre franc*
- Une boule fer estimée *quatre franc*
- Deux plats fer estimés *de franc*
- Cinq casseroles émaillées estimées *vingt franc*
- Une casserole émaillée estimée *vingt franc*
- Deux bouillottes émail estimées *vingt franc*
- Trois filtres à café estimés *quarante franc*
- Un porte savon émail estimé *vingt franc*
- Deux brocs fer estimés *vingt franc*
- Deux poeles rondes estimées *vingt franc*
- Une poele longue estimée *sept franc*
- Un grill estimé *vingt franc*
- Un tourne broche estimé *cent cinquante franc*
- Deux couvertures émail, une en terre estimées *de franc*
- Un mortier bois estimé *de franc*
- Une petite table estimée *soixante franc*
- Une planche à couteaux estimée *de franc*
- Un panier à salade estimé *vingt franc*
- Une cuvette émail estimée *deux franc*

GARDE MANGER

- Une glacière estimée *vingt cent cinquante franc*
- Un balance estimée *cent cinquante franc*
- un bain de pied estimé *vingt franc*

AU PIED DE L'ESCALIER

- Une fontaine estimée *vingt franc*
- Un porte savon dépareillé estimé *de franc*
- Huit assiettes, un plat, trois porte manteaux estimés *vingt franc*
- Une petite table estimée *quarante franc*
- Une chaise d'enfant estimée *de franc*

Total: cinquante mille francs

50.00

Enregistré à Bordeaux 1^{er} le 20
Quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-neuf
 le 20
 deux vingt-deux francs cinquante centimes

Page quatre lignes
5 sept
moté comme vu

L. A.
CH V
St.

Certi sincere et veritable
L. Auschitzky
Certi sincere et veritable
CH V

Certi sincere et veritable
CH V
CH V
CH V

[Signature]

LA VILLA DES HIRONDELLES

L'achat de Piquey a fait l'objet des actes ②³ et ②⁴ ci-dessus.

Minute de l'acte d'achat

du 27 juillet 1932.

Me Landeroin et Me Blondeau, notaires à Bordeaux.

vente

Par Jean Marie Lesca et Louise Germaine Paloc, son épouse, demeurant place Thiers à La Teste de Buch.
à Louis Paul André Maurice Auschitzky, courtier en vins, et Marie Donatine Pétronille Léontine Flinoy, son épouse, demeurant 36 rue Ferrère.

de : Une villa "Les Hirondelles" au Grand Piquey, commune de La Teste de Buch, d'une contenance garantie de 2 hectares. Ayant 92 mètres en façade, par une ligne brisée, sur le Bassin.

origine de propriété

A) La villa et un hectare propre à M. Lesca, pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte reçu par Me Blondeau le 22 mars 1929 contenant partage d'une partie des biens de la succession de sa tante Mme Marie, en famille Berthe, Lesca, veuve de Michel Morance dénommé Gabriel Rolland, demeurant 6 cours de l'Intendance à Bordeaux, décédée le 17 juillet 1928, et dont M. Lesca avait été l'un des quatre légataires universels (avec ses trois soeurs).

B) Le surplus d'un hectare de terrain, aussi propre à M. Lesca, pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte reçu par Me Blondeau le 1er avril 1931 contenant partage entre lui et ses trois soeurs de ce qui était resté indivis entre eux de la succession de leur tante sus-nommée.

origine antérieure

Mme Rolland s'était rendue adjudicataire de la villa et de ses deux hectares, en remploi de deniers propres, suivant procès-verbal du Tribunal civil de Bordeaux du 15 avril 1913, moyennant le prix de 150 000 frs (2 260 000 F 1991). Cette propriété ainsi vendue par voie de licitation dépendait des successions des père et mère de Mme Rolland, Frédérick Lesca et de son épouse née Moliets, dont elle avait été héritière avec les enfants mineurs de son frère Arthur Lesca.

jouissance

Du jour de l'acte.

prix

250 000 frs payés comptant en billets de banque (734 250 F 1991). En pouvoir d'achat, on remarquera la chute des 2/3 par rapport au prix d'adjudication.

Mais... Mme Rolland s'est portée adjudicataire, vraisemblablement, à un prix convenu, pour sortir de l'indivision avec ses neveux mineurs. Riche et sans enfant elle a accepté, sans doute, un prix très favorable à ses neveux (qu'elle laissa pour légataires universels).

Un autre amateur de cette propriété, en 1913, dans une vente amiable, eut été moins généreux.

Par contre la vente par le neveu, en 1932, a lieu en pleine crise... 1930 a prolongé, en 1932, ses effets.

financement

Nos grands parents ont emprunté la totalité du prix de leur acquisition, d'un sieur Dutreix, propriétaire, demeurant à Bordeaux, 262 boulevard du Président Wilson, suivant acte de Me Landeroin du même jour. Nous ignorons comment s'effectua le remboursement de ce gros emprunt (250 000 frs). Nous supposons, sans pouvoir l'affirmer, qu'il a été couvert par la vente du domaine dénommé "Milon", situé à Salleboeuf. En partie, seulement, puisque la mainlevée Dutreix est du 19 septembre 1945.

commissions

Du prix, il est distrait :

- 25 000 frs pour la Société Bernheim Frères & Fils, 16 rue Esprit des Lois à Bordeaux,
 - 3 500 frs pour Pierre Baure, métreur vérificateur à Arcachon, rue Lamartine.
- Le tout, à titre de commissions...

On est effrayé du pourcentage de ces commissions... Ce qui est la preuve que le vendeur, André Lesca, ne parvenait pas à trouver d'acquéreur.

... 1932, c'est la crise.

*

Et le même jour, par devant les mêmes notaires :

vente

Par M. et Mme Lesca, à M. et Mme Auschitzky, des meubles de la villa "Les Hirondelles" (meubles meublants, objets mobiliers, vaisselle, verres, etc.).

prix

50 000 frs payés comptant en billets de la Banque de France.

*

Le couple Auschitzky-Flinoy a acquis pour 300 000 frs la villa "Les Hirondelles" en 1932 (881 000 F de 1991), avec son contenu.

Il a déboursé 50 000 frs et les frais d'acte.

Mais combien cette propriété s'est-elle revendue ? Nous allons vous le dire.

la revente

Ce sont Grand-mamie et maman, à qui décidément aucun souci n'aura été épargné, qui s'en occuperont. Nous, les enfants, nous étions trop jeunes pour donner notre point de vue, comme aussi les Perrussel qui habitaient Tunis (et qui n'étaient pas concernés, Piquey étant dans le lot de mon père).

D'Halluin, du Cabinet Courtois, est venu sur place étudier l'opération. Puis Jacques Courtois, lui-même, est intervenu. Le parc étant constructible il a proposé, purement et simplement de faire une croix sur la villa et de lotir.

Mais il fallait au préalable viabiliser et construire une route. Comme il est adroit (et que cette affaire devait lui rapporter une commission substantielle), il a préparé très soigneusement le montage financier, trouvé les crédits-relais, demandé les autorisations, etc. Et il a parlé à ces pauvres femmes traumatisées, de millions à gagner, mais aussi d'emprunts, de découverts bancaires. Celles-ci se sont confiées à un tiers qui les a poussé à renoncer à ce beau rêve. Il a eu tant de poids dans leur décision que Me Landeroin, notaire de la famille depuis le 26 mai 1913 et chaud partisan du projet de Courtois, s'est vu retirer notre clientèle. Je hais celui qui les a si mal conseillé. Plus tard je lui ai signifié tout le mal que je pensais de lui. La vérité n'est pas bonne à dire, je m'en suis fait un ennemi.

Toujours est-il que les Hirondelles ont été bradées pour le prix de la villa seule, dans son état de délabrement, 20 000 frs, soit 826 000 F 1991. En francs constants, une somme inférieure à son prix d'acquisition, alors que Jacques Courtois garantissait un profit moyen de 4 frs du m², soit 165,20 F 1991 x 20.000 m² = 3 304 000 F net de tous les frais (viabilité, prêts bancaires, taxes, etc.) et la possibilité de conserver la maison des gardiens (qui est aujourd'hui, mais pour d'autres, une charmante demeure).

Jacques Courtois, avec l'accord fair-play de maman, lotira, mais pour le compte de l'acquéreur - un parent¹ - qui réalisera, sans aucune mise de fonds, sans vendre sa villa (Le Nid), sans même la gager, une opération extraordinairement juteuse. Quant à la villa, elle-même, qui ne l'intéressait pas, il l'abandonnera à ses enfants qui pourront en faire ce qu'ils voudront, c'est-à-dire ce que l'on en voit aujourd'hui.

1 - Le général Mordacq, qui fut le chef du Cabinet Militaire de Clémenceau de 1917 à 1920. Un proche cousin côté Danglade.

Auschitzky
Louis

2006
17^{me}

Le cinq décembre mil neuf cent quarante, à dix heures, est décédé,
 436, rue Ferrère, Louis Paul André Maurice AUSCHITZKY, né à Bordeaux
 le neuf août mil huit cent soixante cinq, représentant, époux de L
 Léontine PLINOY, fils de feu Louis Auguste Pierre Charles AUSCHITZKY,
 et de Marie Martine Angèle SABATIER, son épouse.- Dressé le sept me
 décembre mil neuf cent quarante, à onze heures cinquante cinq, sur la
 déclaration de Louis PÉNE, employé rue de Créon 6, soixante ans, qui
 lecture faite a signé avec NOÛS.- Abad BARATEAU, Conseiller Municipal Délégué.

[Signature]

acte de décès de Maurice Auschitzky

ETAT CIVIL

CONVOI FUNÈBRE

Mme Maurice Auschitzky, M. et Mme Frank Auschitzky et leurs enfants, M. et Mme Yves Perrussel, M. Jean Courtois, Mlle Annick Courtois, M. Paul Auschitzky, M. et Mme H. Boué, leurs enfants et petits-enfants; Mme Abel Auschitzky, ses enfants et petits-enfants; Mme Pierre Seignouret, ses enfants et petits-enfants; M. et Mme Pierre Auschitzky et leur fils M. et Mme Jacques Auschitzky et leur fils, Mme Fay Auschitzky, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; les familles Pierre Meller, A. Laborie, P. Bonifas, Champmas et P. Bourdageau prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Maurice AUSCHITZKY,
Président de la première
Maison de secours du Bureau
de bienfaisance,

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, pieusement décédé dans sa 76e année, qui auront lieu le lundi 9 décembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis. On se réunira à la salle d'attente, à 10 heures. Inhumation dans l'annexe. P.F.G., 3, pl. Pey-Berland, T. 70.12.

Le Bureau de la Section Nord-océanographique du Syndicat National des Représentants en vins en gros prie ses membres de vouloir bien assister aux obsèques de

M. Maurice AUSCHITZKY,
leur regretté président

Réunion lundi 9 décembre, à 10 heures église Saint-Louis.

Les Administrateurs de la Première Maison de Secours ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice AUSCHITZKY,
leur regretté président.

et vous invitent à assister à ses obsèques, lundi 9 décembre, Réunion salle d'attente église Saint-Louis, à 10 heures.

Les Membres du Comité de la Crèche de Saint-Louis vous prient d'assister aux obsèques de

M. Maurice AUSCHITZKY,
leur dévoué secrétaire.

Réunion salle d'attente Saint-Louis, à 10 heures, le 9 décembre. P.F.G., 3, pl. Pey-Berland, T. 70.12.

CONVOI FUNÈBRE

Les

leur

be

let

AI

I

CON
vielle,
Mlle G
noda
leurs
sister
M
qui a
décem

M.
61.
Mme
d'at.
bon,
nt.
salle
bar-
Son-
s, 35.
rue
fa-
lles
con-
non-
s de
de 8
salle.
) à
et
laas,
vous
PRE.
dans
30.104
veu-
ouis
Mme
à fa-
AR.
faire
30.12

27

ARRETE DE CONCESSION
 du 23 Décembre 1983
 31 Mai 1941

6^e Sect. N° 94 Côté E

CONCESSIONNAIRES

M. de Jumeilh DOIDY
 44, rue de la République
 33011 Bordeaux

M. Louis Paul Jaurès
 36, rue Ferrère

Mme Marie Pétronille Plombère
 36, rue Ferrère

Longueur 3-599
 Largeur 3-511
 Long 3-70
 Long 1-90

MUTATIONS S^r

N° du 24. 9. 1956. M. Chamberlain l. du 29. 2. 1957

M^{me} V. Auschwitzky est représentée par ses enfants 1) M^{me} Marie François Francks
 Auschwitzky 36 rue Ferrère 2) M^{me} Antonette Marie Marthe Auschwitzky ep^r
 Raymond 138 Avenue Victor Hugo Paris 3) ses petits enfants 4) M^{me} Hubert
 Marie Joseph Maurice Auschwitzky 12 rue Ferrère 5) M^{me} Michelle Rami Marie
 Auschwitzky ep^r de M^{me} Marie Edg^r Maurice de Galane 24 rue Jules Ferry à
 Capbreton. c) M^{me} Gabrielle Genevieve Marie Auschwitzky du^r à Phébat
 (Mars) d) M^{me} Maurice Pierre Georges Marie Auschwitzky 12 rue Ferrère, venant
 par représentation de leur père décédé M. Marie François Francks Auschwitzky
 Acte de notoriété du 16/01/1980. M^{me} Genevieve Notaire à Bordeaux. M^{me} Michelle Reuée

M^{me} AUSCHITZKY M^{me} MIRIEU de LABARRE Marie Sage décédée est représentée par
 ses héritiers : 1) Louis Marie Robert Joseph MIRIEU de LABARRE Rés Vatanare, 170
 av. St Augustin NICE 2) Bernard Marie Philippe MIRIEU de LABARRE 10 rue Bayard
 à Paris (6^e) 3) Maryelle Marie Myrille MIRIEU de LABARRE ep^r MARRAUD des GROTTES
 Château Turpand Vale St Georges 4) Laurence Marie Claude MIRIEU de LABARRE
 46 bis avenue du Jura de Bordeaux à Bordeaux.

Comme avant au dos → 1^{er}

concession de la famille de Maurice Auschwitzky

Cité Alon 1946

L'an mil huit cent soixante-onze, le *vingt* jour de *juin* à *huit* heures *du* matin
 nous *F. A. Lagard* Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions
 d'Officier de l'Etat Civil, a comparu *Francis Flinoy*, agi de *vingt* ans
Agent Général de Compagnie Engerand & Fils, Demurant cours Du Parc St
*Chartrand, 33, lequel nous a présenté son enfant de *trois* ans, né *Paul* de*
*la Demure de *quatre* de *deux* heures, cinq minutes *de* *trois* de*
*Declarant être *légitime* de *deux* ans, sans*
*enfant auquel il donne le prénom de *Monsieur* Engerand.*
 Dont acte fait en présence de Messieurs : *Antoine de la Roche, agi de *vingt* ans,*
*Agé de *vingt* ans, agé de *vingt* ans, & *Paul* de *vingt* ans,*
*Agé de *vingt* ans, agé de *vingt* ans, agé de *vingt* ans,*
*Agé de *vingt* ans, agé de *vingt* ans,*
 Lecture faite du présent, *Le père et la mère ont signé avec nous.*
*Flinoy avec *Flinoy**
*Agé de *vingt* ans, agé de *vingt* ans,*
*Agé de *vingt* ans, agé de *vingt* ans,*
 L'Adjoint du Maire, *Flinoy*

acte de naissance de Léontine Flinoy

210

B O R D E A U X

E T A T C I V I L

C c section
n° 115 / FH
n° d'ordre 4891
année 1898

EXTRAIT DES MINUTES DES ACTES DE NAISSANCE DE LA MAIRIE DE CAUDERAN
(Commune rattachée à Bordeaux le 22 février 1965)


Le quatorze juillet mil huit cent quatre vingt dix huit, à 22 heures,
est née à Caudéran (Gironde), Antoinette Marie Marthe AUSCHITZKY, du
sexe féminin.-

EN MARGE : Mariée au Consulat de France à Tunis, le 29 janvier 1938,
avec Yves Marie Jean Constant PERRUSSEL.-

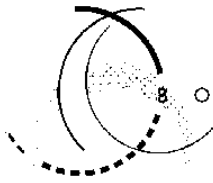
----- : Décédée à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) le
7 janvier 1987.-

Certifié conforme.
Délivré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 mars 1991

L'Officier de l'Etat civil,



acte de naissance de Martha Auschitzky



B O R D E A U X

... 3 ... section

n° 105 ED

n° d'ordre

année 1921

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

Le DEUX FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT ET UN

à 16 heures 00 a été célébré le mariage de :

Roger Benoit Marie Joseph COURTOIS, né à Angers (Maine et LOire) le 4 aout 1895---ET---Antoinette Marie Marthe AUSCHITZKY, née à Caudéran (Gironde) le 14 juillet 1898.-

Mariage avec contrat reçu le 2 février 1921 par Maitre PERROT, notaire à Bordeaux (Gironde).-

REMERQUES MARGINALES : Divorcés par Jugement du Tribunal de Casablanca (Maroc) rendu le 17 mars 1937 et transcrit à Bordeaux le 26 aout 1937. -

Certifié conforme aux indications portées au registre.

Délivré à BORDEAUX, en l'Hôtel de ville, le 28 AOUT 1990

L'Officier de l'Etat Civil,



N° 27 - AUSCHITZKY Epse PERRUSSEL Antoinette Marie.

Le sept janvier mil neuf cent quatre vingt sept, quinze heures, est décédée en son domicile 7 Bis, Avenue Pierre Grenier : Antoinette Marie Marthe A U S C H I T Z K Y , retraitée, née à Caudéran (Gironde) le 14 Juillet 1898, fille de Louis Paul André Maurice AUSCHITZKY et de Marie Donatiene Pétronille Léontine FLINOY, décédés.- Epouse de Yves Marie Jean Constant PERRUSSEL.- Dressé le huit janvier mil neuf cent quatre vingt sept, neuf heures quinze minutes, sur la déclaration de Jean COURTOIS, 64 ans, administrateur de biens, domicilié à Paris dix septième arrondissement, 102, Avenue des Ternes, qui, lecture faite et invité à lire l'acte a signé avec Nous, Odette SERRURIER, rédacteur chef à la mairie de Boulogne-Billancourt, officier de l'état-civil par délégation du Maire.-YL.



acte de décès de Martha Auschitzky

MAIRIE D'ANGERS

EC 14

ETAT CIVIL

REGISTRE N°: 3

ANNEE: 1895

N° D'ACTE: 253

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Le (1) : quatre août mil huit cent quatre vingt quinze
à : huit heures en notre commune,

est né (2) : Roger, Benoit, Marie Joseph COURTOIS

du sexe : Masculin

de (3) : /

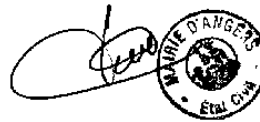
et de (3) (4) : /

Mention marginale (5) : Décédé à Paris (5ème arrt.) le 20 mars 1968.

Certifié le présent extrait conforme aux indications portées au Registre.

Le 21 août 1990

L'Officier de l'Etat Civil délégué,



(1) Date en chiffres, le mois devant toutefois être inscrit en lettres.

(2) Prénoms et nom patronymique.

(3) Prénoms, noms patronymiques, dates et lieux de naissance des père et mère, si ces renseignements figurent sur l'acte lui-même. Toutefois, ces indications ne doivent figurer que sur les extraits destinés aux personnes visées par les articles 9 et 11 du décret du 3 Août 1962.

(4) Lorsque l'extrait est délivré en vue du mariage, il y a lieu d'indiquer la qualité d'époux des père et mère ou, si l'intéressé est mineur, les reconnaissances dont il a fait l'objet.

(5) Cette rubrique ne doit être remplie qu'en ce qui concerne le mariage, la séparation de corps, le divorce, le décès et les inscriptions au répertoire civil.



MPA

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

ÉTAT CIVIL

Le quinze août
mil neuf cent quatre vingt dix
à dix heure _____ est décédé(e) à Quimper
PERRUSSEL Yves Marie Jean Constant

né(e) à MONTPELLIER (Hérault)
le vingt sept octobre
mil neuf cent trois
fil de Jules Louis Mathurin PERRUSSEL

et de Laetitia Adèle Marie de BRAY
Epoux décédés - Divorcé en premières noces de

Hélène Alice Elvire MARON - Veuf en secondes noces de
Antoinette Marie Marthe AUSCHITZKY

Quimper, le 20 SEPTEMBRE 1990

Pour extrait conforme
L'Officier de l'état civil



21 octobre 1908

Marie Chénise
François Madeleine
Danglade
N.° 32

Mariée à Libourne
le premier août mil
neuf cent vingt-huit
avec Marie François
Franck Auschwitzky
Libourne, le 1^{er} août 1928
l'officier de l'Etat civil.

Bordeaux

Décédée à
Libourne
(Gironde) le
27 juillet 1981.

Le vingt-deux octobre mil neuf cent deux à deux heures
du soir. Acte de naissance de Marie Chénise-Françoise
Madeleine, née hier à cinq heures et demie du matin,
dans le domicile de ses père et mère, rue Michel Montaigne
vingt-cinq à Libourne, fille de Jean Baptiste Joseph
René Danglade, négociant, âgé de quarante ans
et de Marie Chénise Cathérin Eugénie Clémentine, épouse,
sans profession, âgée de trente ans.

L'enfant a été présenté et reconnu être du sexe féminin.
Premier témoin: Pierre Etienne Carré, négociant, âgé
de soixante-huit ans.

Second témoin: Mathurin Baudou, entrepreneur, âgé
de quarante-cinq ans, habitants de Libourne.

Sur la réquisition ci-jointe par le père de l'enfant
qui a signé avec les témoins et moi après lecture
constatée suivant la loi par moi Ferdinand Bataille,
officier d'académie, adjoint au Maire de Libourne,
délégué aux fonctions d'officier public de l'Etat civil.

René Danglade
F. Carré
F. Bataille

acte de naissance de Madeleine Danglade

acte de naissance de Madeleine Danglade

Du vingt-deux octobre mil neuf cent deux à deux heures du soir : acte de naissance de Marie Thérèse Françoise Madeleine, née hier à cinq heures et demie du matin dans le domicile de ses père et mère, rue Michel Montaigne, vingt cinq, à Libourne ; fille de Jean Baptiste Joseph René Danglade, négociant, âgé de quarante ans, et de Marie Thérèse Catherine Eugénie Ayguesparse, son épouse, sans profession, âgée de trente ans.

L'enfant a été présenté et reconnu être du sexe féminin.

Premier témoin : Pierre Edouard Corre, négociant, âgé de soixante-huit ans.

Second témoin : Mathurin Boudou, entrepreneur, âgé de quarante cinq ans, habitants de Libourne.

Sur la réquisition à moi faite par le père de l'enfant qui a signé avec les témoins et moi après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Ferdinand Labat, officier d'académie, adjoint au Maire de Libourne, délégué aux fonctions d'officier public de l'état civil.

Suivent les signatures.

En marge :

Marié à Libourne le premier août mil neuf cent vingt-huit avec Marie François Franck Auschitzky.

Libourne le 1er août 1928

L'officier de l'état civil.

signature illisible

Décédée à Libourne (Gironde) le 21 juillet 1981.

Le vingt et un juillet mil neuf cent quatre vingt un à 23 heures 45, est décédée, Rue de la Marne, Marie Thérèse, Française, Madeleine DANGLADE, retraitée, domiciliée à BORDEAUX (Gironde) Rue Turenne, "l'Arcadie", née à LIBOURNE (Gironde) le 21 Octobre 1902, fille de Jean Baptiste Joseph René DANGLADE et de Marie Thérèse Catherine Eugénie AYGUESPARSSE, veuve de Marie, Français, Franck AUSCHITZKY. --- Dressé le 23 Juillet 1981 à 15 heures 30, sur la déclaration de Robert DEFIEUX, 49 ans, employé, 119, Rue de la Marne, qui, lecture faite et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Jean BOIREAU, Adjoint au Maire, Officier de l'Etat Civil par délégation.

[Handwritten signatures]

N° 690 - 21 JUILLET 1981
 M^{me} M^le Thérèse, Française
 M^le Madeleine DANGLADE
 M^le Franck AUSCHITZKY

Pour copie certifiée conforme
 à l'acte original

Libourne, le 25 FEV 1991
 Officier de l'Etat-Civil



2²¹

69

Le premier août ⁶⁹ mil neuf cent vingt-huit, ⁶⁹
seize heures, devant Nous Charles
Robert, Maire de Libourne et Officier
public de l'état-civil,

ont comparu publiquement en la maison commune :

Marie François Frank Auschitzky,
Courtier en vins, trente-un ans,
né à Bordeaux (Gironde) le vingt-deux février
mil huit cent quatre-vingt-dix-sept,
demeurant à Bordeaux, 36 rue Terrère avec ses ^{et} ^{mère,}
^{parents} majeurs de Louis Paul André Maurice
Auschitzky, courtier en vins, et de Marie
Denatine Têtrouille Léontine Fliray, son
épouse, sans profession

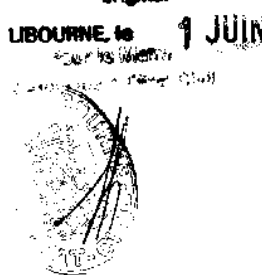
Marie François Frank Auschitzky _____ D'UNE PART;

Marie Chèrese Françoise ^{et} Marie Chèrese Françoise Madeleine
Madeleine Danglede Danglede, sans profession, vingt-cinq ans,
née à Libourne
le vingt-un octobre mil neuf cent deux,
demeurant à Libourne, 25 rue Michel Montaigne avec ses ^{et} ^{mère,}
^{parents} majeurs de Jean Baptiste Joseph René
Danglede, négociant en vins, et de Marie
Chèrese Catherine Eugénie Ayguesparres,
son épouse, sans profession

_____ D'AUTRE PART.

pour copie certifiée conforme à l'acte
original

LIBOURNE, le 1^{er} JUIN 1990



3

acte de mariage de Frank Auschitzky

Les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu aujourd'hui par Maître Brulle, Notaire à Libourne

Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi que Marie François Franck Auschitzky, Marie Chérise Françoise Madeleine Danglade sont unis par le **Mariage**.

Dont acte, en présence de Daniel Auschitzky, homme de lettres, Villa Cyclamen à Arcachon (Gironde),
Et de Roger Danglade, Négociant en vins, 12 rue Clément Thomas à Libourne
témoins majeurs

Lecture faite, les époux

et les témoins ont signé avec Nous ./.

M. Danglade
D. Auschitzky
Ch. Robert
Roger Danglade
Maître Brulle

acte de mariage de Frank Auschitzky

Le premier août mil neuf cent vingt-huit, à seize heures, devant Nous Charles Robert, Maire de Libourne et officier public de l'état civil,

ont comparu publiquement en la maison commune :

Marie François Franck Auschitzky, courtier en vins, trente-un ans, né à Bordeaux (Gironde) le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, demeurant à Bordeaux, 36 rue Ferrère avec ses père et mère, fils majeur de Louis Paul André Maurice Auschitzky, courtier en vins, et de Marie Donatine Pétronille Léontine Flinoy, son épouse, sans profession,

d'une part ;

Et Marie Thérèse Françoise Madeleine Dangle, sans profession, vingt-cinq ans, née à Libourne le vingt-un octobre mil neuf cent deux, demeurant à Libourne, 25 rue Michel Montaigne avec ses père et mère, fille majeure de Jean Baptiste Joseph René Dangle, négociant en vins, et de Marie Thérèse Catherine Eugénie Ayguesparse, son épouse, sans profession,

d'autre part.

Les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu aujourd'hui par Maître Brulle, notaire à Libourne.

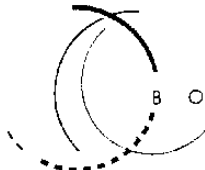
Aucune opposition n'ayant été faite, le contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi que Marie François Franck Auschitzky, Marie Thérèse Françoise Madeleine Dangle sont unis par le mariage.

Dont acte, en présence de Daniel Auschitzky, homme de lettres, villa Cyclamen à Arcachon (Gironde),
Et de Roger Dangle, négociant en vins, 13 rue Clément Thomas à Libourne,
témoins majeurs.

Lecture faite, les époux et les témoins ont signé avec nous.

Suivent les signatures.

22



B O R D E A U X

ETAT CIVIL

_____ 1 e section
n° 274 CD
n° d'ordre 8360

année 1897

EXTRAIT DES MINUTES DES ACTES DE NAISSANCES DE LA MAIRIE DE BORDEAUX


Le vingt deux février mil huit cent quatre vingt dix sept, à 23 heures, est né à Bordeaux (Gironde) Marie François Franck du sexe masculin, de Louis Paul André Maurice AUSCHITZKY, âgé de 31 ans, courtier, et de Marie Donatine Pétronille - Léontine FLINOY, âgée de 25 ans, sans profession, son épouse domiciliés 36, Rue Condillac.-- Dressé le 24 février 1897 sur la déclaration du père qui lecture faite a signé avec Nous.-

EN MARGE : Marié à Libourne (Gironde) le 1er août 1928 avec Marie Thérèse Françoise Madeleine DANGLADE.-

----- : Décédé à Sèvres (Seine et Oise) le 13 juillet 1955.-

Certifié conforme.
Délivré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 MAI 1990

L'Officier de l'Etat civil,

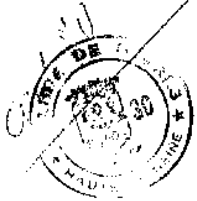


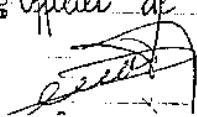
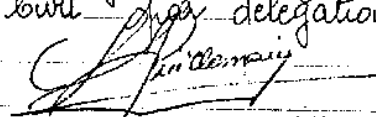
acte de naissance de Frank Auschitzky

N: 80 61 Le treize juillet mil neuf cent cinquante cinq
 à treize heures cinquante est décédé, 111 Grande
 rue: Marie François Frank **Auschitzky**
 représentant, domicilié à Paris (6^{ème} arrondissement
 12 rue de Seine, né à Bordeaux (Gironde) le
 vingt deux février mil huit cent quatre vingt dix
 sept; fils de Louis Paul André Maurice
 Auschitzky, et de Marie Donatime Pétronille
 Séantine Flinoy épouse décédée; épouse de Marie
 Chèrese Françoise Danglade. Dressé le quinze juillet
 mil neuf cent cinquante cinq à dix heures
 sur la déclaration de Louis Secat, cinquante trois
 ans, préposé aux pompes funèbres à Sèvres, 12
 Grande rue, qui lecture faite, a signé avec nous,
 Leopold Guillemain, adjoint au Maire de Sèvres,
 officier de l'état civil par délégation.

Sèvres, le 15 juillet 1955.
 L'Officier de l'état civil
 C. 2183.

Vu et certifié conforme
 Le Maire de Sèvres
 L. J. L.



acte de décès de Frank Auschitzky

acte de décès de Frank Auschitzky

Le treize juillet mil neuf cent cinquante cinq, à treize heures cinquante est décédé, 141 Grande rue : Marie François Franck Auschitzky, représentant, domicilié à Paris (6ème arrondissement) 12 rue de Seine, né à Bordeaux (Gironde) le vingt deux février mil huit cent quatre vingt dix-sept ; fils de Louis Paul André Maurice Auschitzky, et de Marie Donatine Pétronille Léontine Flinoy, époux décédés ; époux de Marie-Thérèse Françoise Madeleine Danglade. Dressé le quinze juillet mil neuf cent cinquante cinq à dix heures, sur la déclaration de Louis Lecat, cinquante trois ans, préposé aux pompes funèbres à Sèvres, 72 Grande rue, qui lecture faite, a signé avec Nous, Léopold Guillemain, adjoint au maire de Sèvres, officier de l'Etat Civil par délégation.

Suivent les deux signatures.

Marie à Paris (6^e Ar.) le vingt huit
décembre mil neuf cent soixante quatre
avec Catherine Marie Benedicte Maï-ten
BRUSAUT

Le Maire
[Signature]

Le neuf août mil neuf cent ^{vingt-neuf} ~~quarante-sept~~,
à dix heures treize cinq, est né
Hubert Marie Joseph Maurice Auschitzky
du sexe masculin
de Marie Françoise Franck Auschitzky
comtesse
âge de huit deux ans
et de Marie Blérese Françoise Madeleine
Dauglade sans profession, âgée de vingt six
ans mariées
domiciliés à Bordeaux et resi-
dant au Château Bouet Saint Germain la Reinerie

De 9 août 1949

N^o 6

Naissance

Auschitzky Hubert
Marie Joseph Maurice

Dressé par Nous, le dix août
mil neuf cent ^{vingt-neuf} ~~quarante-sept~~, à dix heures
et déclaration faite par le père de l'enfant

qui, lecture faite, a signé avec Nous Maun Albert
Sequin maire de Saint Germain la
Reinerie

Suivent les signatures



Photocopie certifiée
conforme à l'original

[Signature]

acte de naissance de Hubert Auschitzky

Le neuf août mil neuf cent vingt neuf, à dix heures trente cinq, est né Hubert Marie Joseph, Maurice Auschitzky, du sexe masculin, de Marie François Frank Auschitzky, courtier, âgé de trente deux ans, et de Marie Thérèse Françoise Madeleine Danglade, âgée de vingt six ans, mariés, domiciliés à Bordeaux et résidant au Château Rouet, Saint Germain la Rivière.

Dressé par Nous, à dix heures, et déclaration faite par le père de l'enfant qui, lecture faite a signé avec Nous Jean Albert Seguin, maire de Saint Germain la Rivière.

Suivent les signatures.

En marge :

Marié à Paris (6e ar.) le vingt huit décembre mil neuf cent soixante quatre avec Catherine Marie Bénédicte Maï-ten Brusaut.

Le dix neuf Décembre mil neuf cent quarante et
à vingt deux heure s est
Rue Calypso n°11, Maurice Pierre
Georges Marie du sexe masculin
de Marie François Franck Auschitzky
courtier en vins, né le vingt deux Février mil
huit cent quatre vingt dix sept à Bordeaux
et de Marie Chérie Françoise Madelin
Danglade, sans profession, sans époux, née le
vingt six octobre mil neuf cent deux à Libourne
(ironde) domiciliés à u Bouscat, 11 rue
Calypso

Dressé par Nous, le vingt Décembre
mil neuf cent quarante et un à neuf heures
et déclaration faite par le père de l'enfant

qui, lecture faite, a signé avec Nous Charles Pouget
Adjoint au Maire, remplissant par
délégation les fonctions d'officier public
d. l. l. Stat. Civil.

LE MIE CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL
LE BOUSCAT, le 24 1941
Le Maire,
L'Officier de l'état-civil
par délégation de l'Etat

ÉTAT CIVIL

Charles Pouget

Maurice II Auschitzky

Marie a Louis XVI le 20 décembre
 1809 avec Benjamin Marie
 Dornancq
 de 36, 9.67

De 20 Décembre 1941

N° 176

Naissance

Auschitzky
 Maurice Pierre Georges
 Marie

acte de naissance de Maurice II Auschitzky

acte de naissance de Maurice II Auschitzky

Le dix neuf décembre mil neuf cent quarante et un, à vingt deux heures est né rue Calypso n°41, Maurice Pierre Georges Marie, du sexe masculin, fils de Marie François Franck Auschitzky, courtier en vins, né le vingt deux février mil huit cent quatre vingt dix-sept à Bordeaux, et de Marie-Thérèse Françoise Madeleine Danglade, sans profession, son épouse, née le vingt un octobre mil neuf cent deux à Libourne (Gironde), domiciliés au Bouscat, 41 rue Calypso.

Dressé par Nous, le vingt décembre mil neuf cent quarante et un, à neuf heures et déclaration faite par le père de l'enfant qui, lecture faite, a signé avec Nous, Charles Pouget, Adjoint au Maire, remplissant par délégation les fonctions d'officier public de l'Etat Civil.

Suivent les deux signatures.

En marge :

Marié à Paris XVI^e le 26 septembre 1969 avec Geneviève Marie Lamarque.
Le 30.9.69.